

GUAY, Gérard
Arrondissement de La Baie, Ville de Saguenay

PROJET: DESSERTÉ FERROVIAIRE AU TERMINAL MARITIME DE GRANDE-ANSE

LE 18 JUIN 2012

PRÉAMBULE

L'organisme Promotion Saguenay ainsi que l'Administration portuaire de Grande-Anse mettent de l'avant un projet de desserte ferroviaire à la Baie, dans le but de se « positionner » (dixit M. Carl Laberge), pour le fameux Plan Nord mis de l'avant par le gouvernement Charest.

Je tenterai de démontrer que ce projet n'est pas viable, le port lui-même ne l'étant pas du tout, que le projet de desserte ferroviaire n'est basé sur aucune étude économique sérieuse et qu'à tout le moins, ce projet est mal ficelé par rapport à l'économie et à la mainmise de nos ressources naturelles.

Par ailleurs, je démontrerai que depuis plus de 20 ans, ce port a fait fi de la vie d'une famille complète, la nôtre, qui vit à proximité et qu'au cours des années, avec le concours vicieux de toutes les instances administratives locales et gouvernementales, le fédéral, par le biais de son administration portuaire, s'est comporté en citoyen corporatif qui faisait fi des règles et des lois les plus élémentaires ; le droit à la propriété, le droit à la quiétude et à la santé et qu'il a somme toute été et qu'il continue d'être, avec le concours de la ville de Saguenay, un très mauvais citoyen corporatif.

Tous les éléments de ce rapport sont relatés avec le plus grand soin, en évitant toute atteinte à la réputation et en appuyant mes dires avec des documents lorsque la chose est possible.

INTRODUCTION

Pour bien situer le contexte, il est important de mentionner que le port de Grande-Anse a vu sa création dans le début des années 80, alors que le gouv. fédéral, par le biais de ses hauts fonctionnaires, a inscrit cette infrastructure dans le cadre de ses projets de relance économique pour contrer la crise que nous vivions alors.

Le projet, à l'époque, ne faisait l'objet d'aucune étude économique viable et aucun trafic maritime soutenu ne venait appuyer sa création.

Le projet de desserte ferroviaire mis de l'avant par les promoteurs, tout comme le port lui-même à l'époque, n'ont fait l'objet d'aucune étude économique sérieuse pas plus que le plan Nord du gouvernement Charest sur lequel est basé ce projet.

HISTORIQUE

Au début des années 1980, nous sortions péniblement d'une secousse économique majeure et, tel que mentionné, le port de Grande Anse a vu sa création tout simplement parce que son promoteur d'alors, le député Marcel Dionne, avait préparé le terrain en mettant de l'avant toutes les étapes nécessaires : étude des fonds marins, étude des courants marins et étude du mouvement des glaces. Puis ce fut le tour du BAPE.

Malgré tout, le tandem Lalonde /Trudeau a toujours refusé la création du port parce qu'aucun trafic intéressant ne venait conforter le projet. Qu'à cela ne tienne, au moment de la course aux projets de relance, il fut à l'époque « embarqué » dans les cartons du fédéral, tout simplement parce que le projet était là, fin prêt, bardé de toutes ses études.

Phase 1 : 38 millions. Port de Grande-Anse au Saguenay. « Pour publication immédiate » titrait la télécopie que m'avait alors envoyée un haut fonctionnaire du port de Montréal. Il avait alors écrit en haut de la copie : « Quand la réalité dépasse la fiction ». Il me disait également : « nous avons des projets sérieux à Pointe Noire et à Cacouna et ils n'ont pas été retenus... » Le député Dionne lui-même en est tombé à la renverse et il fut alors un des derniers à apprendre la nouvelle. Et c'est dans ce contexte que Grande-Anse vit le jour. Un port en eau profonde soit, mais au bas d'une pente avec un fort dénivelé, sans raccordement à un réseau de route sérieux et sans lien ferroviaire.

Plus tard, le même haut fonctionnaire me dira : « ...ils sont poignés avec et ils vont maintenant devoir lui (le port), trouver du trafic ».

Et quelques années après, je me souviens l'avoir appelé pour lui dire que les journaux mentionnaient un projet de convoyeurs pour Grande-Anse. Ipso facto, il me répond alors : « mais pour convoyer quoi...on peine à faire virer le port de Montréal... »

Et il en ajoute, un peu fâché : « Veux-tu, quand tu verras tes journalistes se péter les bretelles avec ton port leur dire que Grande-Anse n'est tellement pas rentable que leur profit net annuel ne couvre même pas ses assurances au civil... »

Et il ajouta là-dessus qu'aux dernières réunions des ports canadiens à Vancouver, qu'à la seule vue des chiffres, « ...ça en avait tellement l'air fou qu'il fut alors décidé d'inclure tous les plans d'assurances de quai dans un grand tout canadien... c'est très cher tu sais des assurances de quai. » Et comme M. Bouchard a mentionné lors de l'audience du 23 mai que son port

bénéficiait d'une couverture de 50 millions et d'une portion supplémentaire de 20 millions, on peut imaginer en effet que c'est très coûteux.

Ce qui me fait donc dire que l'administration actuelle ne connaît sûrement pas le coût de ses assurances et qu'au départ, Grande-Anse n'est pas rentable. Mais outre ce fait, depuis sa création, le tonnage manutentionné a même connu une diminution. C'est donc une créature qui, depuis ses débuts est sous le respirateur artificiel. En quelque sorte, chaque emploi est subventionné.

Et c'est ainsi que la phase 1 fut réalisée. On connecta alors la route du Port au petit réseau rural existant et pendant 10 ans, sans infrastructure digne de ce nom pour y faire circuler les camions, le rang St-Martin essuya ce surplus de trafic routier lourd, hiver comme été, avec les inconvénients que l'on imagine : bris et blocage de circulation pendant des heures. Tout comme Mirabel qui n'a jamais eu son transport rapide pour relier l'aéroport au centre ville et fournir ce qui aurait pu assurer son développement.

DEZONAGE

Pour illustrer cette baisse dramatique, je citerai un exemple frappant. Au courant des années 1995, la société Terminaux Portuaires du Québec (TPQ), qui opère des installations à partir de Grande-Anse, décide de faire construire un immense hangar (voir annexe A), pour accueillir les marchandises qui doivent être entreposées à l'abri : carton pâte et autres produits du papier. Comme l'espace manque déjà sur le quai existant, on fait une demande à la CPTAQ afin de dézoner une terre agricole en haut de la forte pente, sur les terres de M. Marcel Maltais. La compagnie essuie un refus. En juin 1997, on fait un appel avec toute la fanfare (j'ai assisté à ces audiences), et le projet est accepté.

Le hangar est construit et à ma connaissance, il n'a jamais servi...aux fins pour lesquelles on le destinait. Les propriétaires, tellement convaincus de son inutilité future le vendent à l'administration portuaire. Il a par la suite servi pour de tous petits projets et il est actuellement à louer... Dans la même veine, l'immense hangar sur le quai, est sous utilisé (voir annexes A, A-1, A- 2, A- 3).

VENTE FORCÉE

Encore aux alentours de 1995, la route portuaire subit un affaissement important dans le début de la descente. On désire acquérir alors plus de 10000 mètres carrés de nos terrains pour

réparer la route. L'administration Collard nous harcèle pendant des semaines et à l'arrivée de l'émissaire aux expropriations, Bruno Turcotte, mandaté par le gouvernement, j'ai dû brandir le spectre du référendum tout proche pour obtenir un prix suffisant qui couvrirait au moins les consultations auprès des professionnels engagés dans le processus. Pour terminer, on nous donnait, en sus du montant de la vente, 1,000 dollars pour ... « troubles et ennuis. » Madame Collard, la directrice du port disait que c'était urgent de réparer, « ...que l'économie régionale en dépendait ».

LES DÉBUTS

J'ai mentionné lors de la séance du 23 mai que j'étais arrivé dans le rang St-Martin à l'automne 1977, bien avant la création du Port. Je n'ai jamais eu de velléité spéculative, bien au contraire.

Au printemps 1978, je me suis inscrit à l'Institut de technologie agricole de la Pocatière pour y suivre une session d'apprentissage de l'apiculture. J'ai eu des abeilles pendant plusieurs années. J'avais un rucher de 24 ruches, ce qui est assez important pour quelqu'un qui pratique cette activité en plus de son emploi à plein temps. Je visais alors de me rendre à au moins 40 ruches (voir annexe B).

A l'automne 1989, nous attendions un premier enfant et nous décidons de rénover la vieille maison pour obtenir plus de confort et accueillir la petite famille. Or, le 23 août 89, la ville nous octroie un permis pour rénover notre demeure. C'est majeur et nous y investissons plus de 100,000 \$ dollars. Notre deuxième garçon naît à l'automne 1991.

DEMANDE DE PERMIS

Lorsque les enfants sont arrivés, j'avais cessé momentanément la pratique de l'apiculture en me promettant bien de reprendre plus tard. Or, repartir sur une base sérieuse exige de construire un laboratoire pour préparer le matériel, extraire le miel, fondre la cire, etc. C'est alors que sous l'administration du maire Richard, j'ai voulu obtenir un permis pour construire un laboratoire apicole. Refus net. On invoquait alors que je ferais de l'étalement urbain. Et cela même si ce nouveau zonage industriel permet les activités agricoles. Je suis abasourdi.

Dans la même veine et à peu près au même moment, je voulais céder un terrain à notre gardienne (une jeune grand maman), afin qu'elle puisse déménager. C'est devenu invivable

pour le couple Riverin de demeurer près du Transfo- Parc créé par la ville et de plus, sa demeure est située au bout de la piste de l'aéroport militaire de Bagotville. Je proposais alors de leur céder le terrain (env. 3000 mètres carrés), et que j'exercerais une éventuelle option de premier refus en cas de revente. Je les accommodais et nous réglions notre problème de gardiennage. Je lui dis que je pouvais invoquer le droit acquis d'une autre propriété, autre que la principale, comme c'est courant et admis en zone rurale (droits acquis).

C'est alors que j'ai appris de la bouche de l'urbaniste que tout notre secteur était maintenant en zone industrielle et qu'il était réservé pour des « usines à grand gabarit ». On nous accorde un permis, nous investissons une somme faramineuse et nous sommes nommés à notre corps défendant au poste officiel de gardiens des terrains de Grande-Anse. J'avais laissé la finition extérieure de notre demeure en plan parce que j'étais épuisé par la rénovation. Complètement découragé, j'ai tout laissé là et je n'ai jamais retouché à cette finition extérieure, me contentant de protéger les acquis par ci par là, au fil des années. Je disais à mon épouse que ce n'était pas possible, qu'il y avait sûrement des projets sérieux dans l'air pour agir de la sorte.

Il eut été si facile à l'époque de venir nous rencontrer et de nous expliquer qu'il faudrait regarder ailleurs pour faire notre bonheur, parlementer, nous compenser. Comme le font de véritables professionnels quoi ! Soit, nous aurions été bien tristes de quitter mais nous aurions été bien fiers de participer à l'économie régionale...

Et pendant ce temps, chez les voisins, les permis et dérogations pleuvent dans la plus grande facilité. On nous garde captifs, en expropriation déguisée. Notre moral est sapé. On devine la collusion.

ZONAGE ET DÉZONAGE

Les citoyens de cette ville se rappellent tous l'histoire récente du conseiller Jacques Fortin. Le 26 juin 2007, dans le Quotidien, Myriam Ségal fait état de cette saga dans son article qui titre : « Être bien branché, ça aide beaucoup ! ». Elle y mentionne que le conseiller a acquis par le biais de son épouse, un terrain convoité, en bordure du Saguenay, sans appel d'offres, de gré à gré, et qu'il a obtenu le terrain, un amendement au zonage et une dérogation mineure, en quelques mois.

Comme elle le dit plus loin, il s'agit d'un bien public payé 60,000\$ en 1990 et revendu...pour moins de 25,000\$ dollars. « ...l'amendement au zonage est complété et le contrat de vente est signé... ». « Le maire blâme les fonctionnaires... »

Quant à nous, qu'est-ce qui arrivera dans le cas de nos terrains très convoités si nous quittons ? Nous serons les dindons de la farce. Surtout que lors de la séance du 23 mai, il a été clairement mentionné et admis que nos terrains, du moins toute la portion au Nord de la route portuaire (i.e. la surface comprise entre la route du Port et la rivière Saguenay), ne peuvent figurer dans les projets de l'administration portuaire. Et ce, pour toutes sortes de raisons : c'est un joyau de nature et dans une topographie compliquée et au sein de laquelle coule un ruisseau permanent. C'est également une surface composée pour l'essentiel d'argile sensible et qui ne conviendrait à aucune construction d'usine à grand ou petit gabarit. D'ailleurs, M. Carl Laberge à la soirée du 23 mai, mentionne (à l'alinéa 2610), « ...c'est des lots qui sont plus difficiles à travailler pour, je vous dirais, du développement industriel, étant donné la topographie des lieux ».

C'est aussi un secteur très rapproché des voisins existants et où il y a eu de nombreuses constructions nouvelles au cours des années. D'ailleurs, une maison est actuellement en construction dans ce secteur.

APPEL AUX CONSEILLERS

Je ne comprends toujours pas que l'on nous refuse une chose aussi banale, laquelle a pourtant été accordée à tous.

Je prends donc sur moi de visiter tous les conseillers un à un. Privément, tous disent qu'à première vue, ils n'ont rien contre ma demande qui leur apparaît logique. Et pour clore le dossier... Le 3 juin 1997, je fais une demande officielle de permis de construction à M. Laurier Lavoie, resp. du Comité Consultatif d'Urbanisme. Tout est allé aux oubliettes (voir annexe C).

APPEL OFFICIEL AU CONSEIL

Le 2 oct. 1995, à la période de questions de la réunion du Conseil de Ville de la Baie, je demande officiellement au Conseil de permettre une enclave négligeable d'environ 12000 mètres carrés, cette surface représentant à peu près le terrain sur lequel la Caisse populaire détient mon hypothèque.

Nous voulons aller vers une banque pour transiger et c'est impossible car les banques ne prêtent pas pour des résidences en milieu industriel (charte fédérale)

Nous demeurerons captifs de la caisse populaire jusqu'à ...extinction de notre hypothèque et à des taux hors de notre contrôle (les caisses sont à charte prov.).

Et comme si cela ne suffisait pas, voilà que notre compagnie d'assurances refuse de nous couvrir même si nous n'avons jamais fait de réclamation. On nous dit qu'en milieu industriel, un sinistre qui entraînerait une destruction à plus de 60% de notre demeure nous ferait perdre automatiquement notre droit de reconstruction. Et il y a le revêtement extérieur... Je demande donc officiellement au Conseil de nous accorder une toute petite enclave. Tout le conseil me regarde débiter ma demande. Le maire Richard est présent. Nous n'avons jamais eu de réponse à cette demande.

Résultat : Je parle à mon courtier Meloche Monnex et je brandis la menace de faire intervenir l'association des diplômés de l'U. de Mtrl. puisque ce courtier est l'assureur officiel des étudiants. On finit par nous reprendre, avec une protection amoindrie et une augmentation de 740 \$ par année (voir annexes D, D-1, D-2, D-3). Nous vivons désormais avec une véritable épée de Damoclès sur la tête, avec tout le stress que cela comporte, advenant un sinistre.

PERMIS, REMBLAI / DÉBLAI

En 2004, dans le but d'améliorer mon vieux chemin quasi centenaire, connu sous le vocable de « p'tit chemin de Monsieur Alemaine », je paie la dernière portion (600 \$), d'un permis de remblai/ déblai à la ville, pour un montant total de 1,200 \$ dollars. L'environnement est d'accord. On m'accorde le permis. Je pourrai mieux circuler sur mon lot servant.

Entretemps, l'administration portuaire démarre des travaux inquiétants ; on enlève mes ponceaux existants, des pieux d'acier sont coulés dans le béton.

J'écris au directeur Paquin en nov. 2004 pour lui signifier mes inquiétudes. Pas de réponse. Je récidive quelques jours plus tard. C'est l'avocate de la compagnie qui me répond de façon cavalière. On me menace de ne plus pouvoir circuler du tout.

On érige des clôtures dites de « sécurité nationale ». J'appelle la ville pour me faire rembourser mon permis et on me dit qu'un permis, c'est non remboursable... (voir annexes E, E-1, E-2).

Par ailleurs, en page 76 du document d'évaluation avec lequel Monsieur Doré est venu nous visiter (à deux reprises, on se le rappelle), il y a reconnaissance de droits lésés puisqu'il mentionne à la rubrique « dommages accessoires », une indemnité de 3,000 \$ dollars parce que « ...L'installation de cette clôture occasionne un détour de + de 2000 pieds pour le propriétaire et l'accès du côté Sud est plus difficile compte tenu de la proximité de la coulée et de la clôture. »

Et plus loin, « Un permis a été demandé au service d'urbanisme de Ville de la Baie pour la construction d'un chemin d'accès entre le chemin St-Martin et le chemin du Quai-Marcel-Dionne »

« Total des dommages accessoires 4 200 \$ »

SÉCURITÉ NATIONALE

Évidemment, le concept de sécurité nationale a le dos large et a permis de nous priver de nos droits de façon abusive.

Le port est doté d'une inutile première barrière et tous vont et viennent à leur guise. L'année dernière, l'employé du port chargé de la sécurité est venu en personne accueillir un couple qui voulait cueillir des fruits sauvages. Je lui demande alors si la Direction a décidé d'opérer une bleuetière pour améliorer les revenus. Il me dit alors sérieusement qu'avec tout l'espace sécuritaire qu'ils avaient pour y stationner les autos, tout est plus facile. Les fins de semaine, tous ces gens arrivent, débordent sur nos lots et nous n'avons aucun contrôle de la situation.

Le 13 sept. 2007, un groupe de Greenpeace débarque à Grande-Anse et s'accroche aux câbles d'amarrage d'un navire pour faire une action d'éclat. La réussite est totale. Tant et si bien qu'un chroniqueur du journal le Quotidien rapporte, dans un article de l'édition du 23 sept. suivant, le propos d'un lecteur qui mentionne : « Si Greenpeace a réussi plutôt facilement à prendre d'assaut le port et un bateau qui y était accosté, qu'est-ce que ça aurait été si c'était survenu lors du déchargement d'un bateau de dynamite comme il en arrive souvent à Grande-Anse. Un illuminé ou un groupe terroriste y serait-il parvenu aussi facilement ? Aurait-il pu faire exploser le navire et toutes les installations portuaires ? »

A peu près à la même époque, un camion bourré de dynamite venant de Grande-Anse, est victime d'un accident dans le Parc des Laurentides et s'éventre dans le fossé en y répandant toute sa cargaison. Aucune escorte n'accompagne ce camion et plusieurs autres font le même trajet. La dynamite, ce n'est pas important mais une famille paisible dans le fin fond d'un rang, sous le couvert de la sécurité nationale, ne peut circuler librement sur sa propriété, une famille reconnue comme étant formée d'honnêtes citoyens.

COUPE FORESTIÈRE ET AUTRES IRRITANTS

En décembre 2004, après discussion avec ma conjointe, nous décidons de faire une première coupe de bois sur nos lots, en prévision d'un quelconque projet qui pourrait survenir. Notre raisonnement était qu'il valait mieux commencer maintenant plutôt que de tout faire à la course lorsque les autorités annonceront un projet majeur.

Le tandem Thibault /Paquin nous rend la tâche très difficile et devant l'impossibilité de circuler avec le transporteur de bois sur le « sentier de vache » aménagé à mon intention, on me refuse tout autre accès. Je suis à bout, exténué. C'est l'impasse.

Et on devient très exigeant sur la façon dont nous devons circuler et, le comble, on exige une somme pour utiliser la route (annexe E-3). Engoncé entre la clôture de « sécurité nationale » et les rochers, le gros transporteur ne peut circuler et j'abandonne du bois sur place. Il y est encore.

La route que je dois construire à l'époque coûte plus cher que prévu et les camions, à la sortie d'une coulée où ils ne peuvent accélérer parce qu'ils arrivent face à la clôture de sécurité nationale, devront être toués un à un. Corvée titanesque (voir annexe E-7).

En bout de piste, les deux paliers fiscaux refusent nos dépenses et nous recevons un nouvel avis de cotisation conjoint de 17,000 \$ dollars. Peine perdue, énergie perdue. J'ai réellement payé pour aller travailler pendant 2 ans : arpentage, construction de route, sorties de bois, défrichage initial pour repérage de route en raquettes pendant l'hiver, sablage des côtes à la main, touage des camions dans la boue, etc.

Nous demandons alors l'aide des plus hautes autorités du pays (voir annexes E-4, E-5, E-6).

Michaëlle Jean, (voir annexe F).

Premier Ministre Paul Martin, (voir annexes F-1, F-2) aucun résultat.

Steven Harper et son député local, J.-P. Blackburn, (voir annexes F-3, F-4). Peine perdue. Il ne se passe rien.

Nous nous adressons plus tard aux autorités locales. C'est la même chose.

Rien ne se passe. Aucun retour de nos demandes.

Maire Jean Tremblay, (voir annexes F-5, F-6).

VAPEURS DE HAP

Depuis plusieurs années, la compagnie Fonbrai opère un centre de distribution de matières dangereuses à partir du quai de Grande-Anse. Il s'agit de distribution de soude caustique et de brai liquide (« coal tar pitch »), ce dernier produit servant à la fabrication des anodes chez Rio Tinto Alcan.

Nous sommes régulièrement soumis au rejet des vapeurs de brai qui ne peuvent être gardées dans le circuit. Des vapeurs sont relâchées et il est devenu inutile d'appeler au bureau local de l'Environnement. Toutes les démarches pour endiguer le problème n'ont jamais réussi à le juguler (voir annexes G, G-1, G-2, G-3, G-4, G-5).

FINALEMENT

Plus tard, Monsieur Serge Simard (Ministre dans le cabinet actuel), est élu et devient conseiller municipal et chef de l'arrondissement de la Baie. Nous demandons à le rencontrer et il porte une oreille très attentive. Nous constatons qu'il réalise toute l'ampleur du dossier et il semble ahuri. Après tant d'années... En bout de piste, impuissant, il nous suggère de faire appel à ... l'émission télévisée « J.R ». Il suppose probablement que de tenter de se sortir de ce borbier par une voie normale serait fort probablement coûteux, très long encore et qu'en bout de piste, le résultat serait décevant.

VISITES ET RELANCES DE PIERRE DORÉ

Le 29 septembre 2005, Pierre Doré, évaluateur à L'Immobilière, demande à nous rencontrer mon épouse et moi. Il se dit alors mandaté par Promotion Saguenay et son cahier d'évaluation est à la demande de Claude Bouchard, Directeur des affaires corporatives de cette créature de la ville de Saguenay. Il est bien peiné d'entendre nos doléances et mentionne qu'il y a eu « ...de la grosse incompréhension ».

Je lui dis que tout ce que nous avons vécu ne peut même pas se monnayer et que nous avons été victimes d'une véritable culture de complot. J'ajoute même que si éventuellement, nous décidions de vendre notre coin, la valeur en serait établie non pas sur ce que nous avons mais bien sur ce que nous n'avions jamais eu : le droit à la propriété, nos droits acquis, nos permis bafoués, un *avis de réserve* tacite de plus de 20 ans, en somme une « expropriation déguisée » comme l'a mentionné Monsieur Coulombe lors de la réunion du 23 mai (alinéa 2555).

M. Doré continue et nous mentionne que le Port n'a pas véritablement besoin de nos terrains pour ses projets futurs mais qu'il y a une volonté de clore ce dossier et que la décision a été prise de nous accorder une valeur qui serait basée sur la « valeur au propriétaire ». A notre demande, il nous fait parvenir plus tard un document explicatif (voir annexe H).

Durant la conversation, mon épouse demande sur quel document est basée cette évaluation. Il nous répond que c'est basé sur notre compte de taxes... alors que j'ai obtenu et enregistré un procès verbal de bornage depuis octobre 1998, et dûment inscrit depuis au bureau de publication des droits. M. Doré n'est pas au courant de tout cela. Nous parlons avec un professionnel de l'évaluation mandaté par d'autres professionnels. Alors que dans le passé, tous les gens impliqués dans ce dossier de bornage m'avaient affirmé que la Ville était au courant, le Port également. On parle ici d'un « oubli » de plus de 40 % de notre surface : 93 hectares au lieu de 158.

Au cours de la rencontre, je demande si nos voisins Pierre Simard et Claude Gendron devront quitter pour satisfaire les projets futurs du Port. Il dit que non. Ces voisins sont à un jet de pierre de notre résidence.

Pourtant, dans la Phase 3 projetée par la Ville, il semble que M. Pierre Simard devrait partir. J'imagine qu'il sera utilisé aux seules fins de donner de la crédibilité au fait qu'il faille absolument vider le coin, surtout avec un nouveau zonage en préparation (le PAE, d'après Monsieur Coulombe).

En août 2009, je l'invite à venir nous rencontrer et je prends la peine de lui signifier que c'est une « ...perche que nous lui tendions ». J'avais dit à mon épouse que j'avais hâte de voir s'il avait effectué ses corrections. Je lis le document et je lui fais rapidement remarquer que c'est le

même cahier qu'en 2005. Il me dit que oui, c'est le même cahier qu'en 2005. Je conserve le document et nous mettons fin à la rencontre.

Par la suite, en désespoir de cause et dans le but d'en arriver à un dénouement, je lui fais parvenir une lettre, le 16 septembre 2009 et dans laquelle je lui expose nos conditions pour mettre fin à cette saga (voir annexe H-2).

Il nous répond le 6 novembre suivant et nous mentionne qu'il a eu le mandat de nous transmettre la réponse d'Administration Portuaire du Saguenay. Il ne nous parle plus de mandat de Promotion Saguenay... ?? Il nous dit avoir fait une « actualisation...de son rapport de 2005...en corrigeant une erreur de superficie... » Il nous dit que ça ne convient pas à sa cliente (le Port), que nous conservions des avantages relatifs à notre propriété. » (voir annexe H-3).

Bon ! Nous sommes dans une maison de fous : Ils n'ont pas besoin de nos terrains mais il faudrait disparaître du paysage. Ce dont nous avons été privés pendant tant d'années, nous y renoncerons. Nous sommes toujours expropriés...captifs.

Et par la suite le 17 nov. avant les élections fédérales, M. Doré nous rappelle et nous dit qu'il veut nous rencontrer et de le rappeler si nous ne voulons pas le rencontrer...Inutile de dire que nous n'avons jamais donné suite.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Lors de la séance du 23 mai, à l'alinéa 4530, Monsieur Coulombe, en parlant de notre résidence mentionne « ...que ces résidences-là sont protégées par droit acquis. Donc elles peuvent continuer d'exister ». C'est là que nous en sommes, nous existons.

Alors, pourquoi sommes-nous dans « l'usage » industriel si nous avons une existence ?

Alors, pourquoi, tout le voisinage autour a pu, pendant les 20 dernières années, construire tout ce qu'ils voulaient : hangars, chalets, ateliers de luxe et en prime, l'asphalte pour accéder à tout cela, pendant que nous continuons de mordre la poussière. Dans le cul-de-sac, deux nouvelles résidences sont actuellement en construction. Dans le cas de la ferme Maltais, au cours des années, outre la résidence Paternelle (la principale), une nouvelle résidence s'est ajoutée, deux garages luxueux de très grande dimension, ainsi qu'une nouvelle résidence, actuellement en construction.

SOMMES-NOUS TOUCHÉS ?

A l'alinéa 1825, M. Alain Bouchard, en parlant de mon droit de passage mentionne que je ne suis pas touché par le projet. Mais je suis touché au premier chef et depuis les tout débuts. A l'alinéa 1870, il mentionne que je suis toujours propriétaire. Mais voyons ! Nous appartenons à la ville depuis ce fameux zonage d'il y a 20 ans. Et par ailleurs, si je ne suis pas touché par leur projet de desserte ferroviaire, pourquoi alors au cours d'une conversation ce printemps m'a-t-il demandé « ...quand voulez-vous faire votre bois ? » En parlant de tout ce qui reste sur mon lot, au nord de la route. Où est donc l'urgence si nous ne sommes pas touchés par le projet ?

Imaginez un seul instant. Je vais aller couper des arbres centenaires qui bordent un ruisseau permanent (voir annexe I), en quelques semaines. Des arbres que je réservais pour y travailler lentement, à mon rythme, durant ma retraite. Et dans un marché forestier moribond, et probablement en prime, payer pour aller travailler, comme à l'hiver 2004- 2005.

Par la même occasion, je lui ai fait remarquer que je n'avais plus aucun accès depuis le dynamitage et que je verrais à en aménager un à mes frais dans le futur. Là-dessus, il me répond que ce serait verrouillé et que je devrais les appeler pour circuler... Je me fais répondre cela alors que toute la ville vient aux fruits sauvages par la route du Port durant les fins de semaine et débouche sur nos lots. Aucun contrôle. Nous sommes sur des terrains protégés par une clôture de sécurité nationale, ne l'oublions pas. Et nous, avec une propriété de 158 hectares coupée par une route, nous n'avons plus rien pour circuler. Il faut se taper un détour de plus de 5 km. pour aller et venir sur notre propriété. Et il nous faudra, dans le futur, appeler les autorités pour circuler.

C'est la Russie de 1917 (voir annexe I-1).

GRANDE-ANSE ET SON DÉVELOPPEMENT

Depuis les tout débuts, les promoteurs ont mentionné que le projet de desserte ferroviaire est intimement lié au Plan Nord du gouvernement Charest. Ils voient là un brillant avenir pour le Port. De guerre lasse, après avoir tout essayé et annoncé en grande pompe pour développer le Port, c'est le plan Nord qui s'impose finalement pour, comme me le disait le haut fonctionnaire à l'époque « ...trouver du trafic ».

Au cours des années, tout, vraiment tout a été essayé.

On a vendu du bois franc dans les pays scandinaves pour fabriquer du papier, aucune suite.

On a vendu des agrégats de granit en Floride et par la même occasion, ça créait de l'espace pour le port, aucune suite.

On tente de créer un terminal méthanier, rien de moins. Projet avorté.

On tente de rapatrier le transport des hydrocarbures et en oct. 2003, un projet de 27 M. est annoncé dans les journaux. C'est imminent ! Aucune suite.

On annonce que la Baie pourrait accueillir une usine d'anodes...projet de 80 M. Paru dans le Quotidien, 02 oct. 2003.

ÉTUDE SÉRIEUSE

Or, dans l'édition du Quotidien du 14 mai 2004, le journaliste Denis Bouchard fait part d'une étude sérieuse de Guy Barthell de la firme Samson Bélair Deloitte & Touche, portant sur le futur développement de Grande-Anse. L'article porte le titre : « Oubliez les usines de 500 millions\$! »...

« L'auteur du rapport...a lancé un message très clair aux administrateurs de Saguenay : ne mettez pas la charrue devant les bœufs et attendez d'obtenir des confirmations avant de vous lancer dans des investissements. »

A l'évidence, la recette n'a pas été appliquée dans le projet de desserte ferroviaire et du Plan Nord. Il semble que c'est une tradition au niveau fédéral d'y aller de façon cavalière lors de la réalisation de grands projets.

Je pense ici à Pickering, Forillon, et Mirabel pour ne nommer que ceux là. Et dans le cas de Mirabel, une récente parution de « La Terre de chez nous » titrait récemment (23 mars 2012), « Terres de Mirabel : rien n'est réglé » On y lit que « Le drame vécu par les agriculteurs de Mirabel, **expropriés en 1970** ...pour la construction d'un aéroport international, est loin d'être fini...Il aura fallu attendre deux générations avant de voir redresser l'injustice créée par **l'expropriation abusive de quelque 97000 acres** de terres à Mirabel...Est-ce que ça va prendre une autre génération pour obtenir justice ». Est-ce que nous lèguerons une pareille boîte de Pandore à nos deux fils?

LE PROJET DE DESSERTE FERROVIAIRE VS. LE PLAN NORD

Mais qu'en est-il de ce fameux Plan Nord ? La meilleure réponse à ce jour, c'est le groupe « Maîtres chez Nous , 21^{ème} siècle » qui me l'a fournie. Une petite vidéo- conférence disponible sur la toile par Daniel Breton.

On y mentionne entre autres qu'au départ, ce plan était d'abord un plan énergétique.

On mentionne qu'entre 2002 et 2008, les compagnies minières actives au Québec ont extrait pour plus de ...15 milliards de dollars de minerai. On a brassé de la poussière car pour nous les Québécois, au net, nous n'avons pas fait un seul sou. Bien au contraire, on a payé pour aller travailler car il a fallu des infrastructures pour soutenir les compagnies.

En prime, nous avons essayé un « passif écologique ». Il n'y a aucun fond dédié pour la remise en état des sites. Et si une compagnie est poursuivie, comme par hasard, elle déclare faillite et repart ailleurs sous un autre nom.

Le harnachement de la rivière la Romaine a créé 1500 mW. Deux alumineries ont eu chacune un bloc d'alimentation en bas du prix coûtant de production. L'une d'elles a créé 300 emplois, l'autre 0. Au net, chaque emploi coûte aux Québécois la somme de 150,000 \$ dollars par année.

Et les diamants du mont Ottish ? Qu'est-il advenu du centre de taille de diamants annoncé en grande pompe par Jean Charest et qui devait voir le jour à ...Matane ? Il parlait même de centre mondial de taille de diamants. Le côté payant, c'est la taille et non le diamant brut.

Récemment, dans l'édition de la Presse du 26 mai 2012, on parlait de Iron Ore qui transporte le minerai de fer vers Sept-Îles. On parle d'une expansion de 55 millions de tonnes pour très bientôt. La présidente australienne Zoë Yujnovich mentionne que même s'il faut compter 45 jours pour livrer le minerai en Chine contre ...8 jours seulement pour le fer australien, les Chinois sont friands de notre minerai en raison de sa grande pureté. J'ai eu la chance un jour de débarquer rapidement en hélico. sur le mont Wright. J'ai voulu attraper un caillou pour le ramener en souvenir et il s'effritait tant il était pur. Nous avons la ressource et nous la donnons sans exiger de transformation sur place. Les redevances sont ridicules. Voilà l'essentiel du plan Nord.

NOS ATTENTES

Nous savons que la Commission du BAPE peut faire des recommandations au Ministre et nous avouons que nos attentes sont frugales. En effet, nous demandons tout simplement que nous soyons traités comme tous les autres citoyens de cette Ville et que nos droits élémentaires soient respectés par nos employés, grassement payés par nos taxes.

Je l'ai déjà mentionné, nous n'avons aucune velléité spéculative et nous désirons pouvoir vivre chez nous, dans la simplicité volontaire, comme nous l'avons toujours fait et de la façon dont nous avons élevé nos garçons. Le tout en regard de la nouvelle loi sur « Le Patrimoine de la Culture » et de toute la valeur que l'on accorde à un paysage (réf. émission de *la Semaine Verte* à Radio-Canada du 10 juin dernier à 12 :30 hrs. et qui traitait de la valeur d'un paysage).

Il faudra, pour que les autorités municipales nous respectent enfin, qu'un médiateur neutre soit nommé pour régler avec nous dans les plus brefs délais. Le tout, à notre totale et entière satisfaction, sachant que nous avons suffisamment donné à cette communauté qui tourne en rond avec un Port dont le profit net annuel ne couvre pas le coût de ses assurances au civil.

Il a été clairement établi au cours de la rencontre du 23 mai que le Port n'aura jamais besoin de nos terrains et que le zonage industriel qui est notre lot depuis plus de 20 ans est abusif et que nous ne pouvons plus être « réservés ». Par ailleurs, nous sommes des personnes raisonnables et si on nous fait la preuve qu'une partie de nos lots doivent être sacrifiés, nous en discuterons avec le médiateur nommé par le Ministre. A cet effet, nous interpellons tout spécialement les Ministres Pierre Arcand et Serge Simard.

Même si demain matin, le parc industriel de Grande-Anse accueillait une usine à grand gabarit, en toute logique, nous ne serions pas touchés car l'arrière de notre résidence est constitué comme nous l'avons déjà mentionné, pour l'essentiel de sols d'argile sensible engoncés entre de profondes coulées et des parois rocheuses. On y retrouve également un ruisseau.

Pour conclure, il est maintenant trop tard pour nous chasser. Il aurait fallu prendre entente il y a 20 ans. Les autorités devront nous accommoder dans l'optique de leurs projets. Nous faisons partie du décor, nous sommes chez nous. Nous ne sommes plus « réservables ».

CONSIDÉRANTS

CONSIDÉRANT que le port de Grande-Anse fut à l'époque le fruit d'une pure décision politique et qu'aucun trafic maritime soutenu ne justifiait sa création et qu'au surplus la situation économique au cours des années ait réduit son tonnage. Celui-ci d'après les dirigeants actuels gravite autour de 400,000 tonnes annuellement, lequel, à titre d'illustration peut être « avalé » par un seul navire chinois au port de Sept-Îles ;

CONSIDÉRANT que les autorités actuelles misent essentiellement sur les retombées du plan Nord pour améliorer l'économie régionale et partant, du port de Grande-Anse. Au moment où les observateurs de la scène politique réalisent que ce plan Nord est mené de façon débridée et dans la plus grande improvisation qui soit, alors que le tout prend une allure de grande kermesse qui ne vise rien d'autre qu'une création intempestive d'emplois sans soutien social dans les communautés et privera les générations futures de la fine fibre du Québec ;

CONSIDÉRANT que les livraisons de brai chez RTA, à partir des installations portuaires ne se font pas d'après le permis d'opération prévu, i.e. que le transbordement de ce matériel servant à la fabrication des anodes devait être au départ effectué en milieu fermé et que de façon routinière, il y a des vapeurs de HAP (reconnues cancérigènes), relâchées dans l'atmosphère, il est pertinent que l'on puisse questionner plus à fond le transport ferroviaire et le convoyage qui y seront effectués ; En effet, si dans le futur le Plan Nord ne fournit pas le trafic convoité pour soutenir le projet, quelle garantie les citoyens ont-il que les autorités ne se tourneraient pas alors vers le convoyage de déchets nucléaires vers le Bouclier Canadien pour rentabiliser le Port ? Et quel est l'état actuel du chemin de fer qui relie le lac St-Jean à Chibougamau ?

CONSIDÉRANT que « l'emprise ferroviaire traverserait des milieux humides » et que tous reconnaissent la fragilité et l'utilité de tels milieux, alors qu'une emprise de 50 m. apparaît exagérée et que le tracé comporte 72% de milieux humides et touche des producteurs agricoles de façon sérieuse ;

CONSIDÉRANT que l'émissaire appointé par le promoteur, en l'occurrence Pierre Doré, s'est présenté à notre domicile à 2 reprises avec des documents qui comportaient de graves lacunes quant à la contenance de notre propriété (40% de notre surface sciemment éludée) ;

CONSIDÉRANT que les surfaces convoitées sur notre propriété dépassent largement les besoins actuels et futurs et que les acquisitions ne visent qu'à se débarrasser d'une famille à vil prix, alors que des arrangements auraient dû être conclus depuis au moins 20 ans ;

CONSIDÉRANT que les autorités municipale et portuaire nous ont, de façon concertée privés de nos droits les plus élémentaires :non reconnaissance de permis dûment émis, respect de droit de passage quasi centenaire, tracasseries administratives, menaces par la voie légale, zonage intempestif, droits acquis ignorés, stress aigu de toute une famille, etc. ;

CONSIDÉRANT les problèmes environnementaux appréhendés dans le Fjord du Saguenay et dans l'estuaire compte tenu d'une circulation maritime accrue ;

CONSIDÉRANT qu'une desserte ferroviaire ne complètera pas les infrastructures de base du port puisqu'un système de convoyeurs s'imposera dès lors pour acheminer les marchandises dans les deux sens. En effet, le quai est situé dans le bas d'une pente avec un fort dénivelé et à une distance d'environ 2 km. Cette autre infrastructure sera très coûteuse et ne règlera pas tout.

CONSIDÉRANT la mauvaise gestion et tout l'anachronisme démontré par le gouv. fédéral dans le passé (Forillon, Mirabel, Grande-Anse, etc.),

CONSIDÉRANT l'incurie des administrations municipales successives représentées par les maires, Richard, Simard et Tremblay face à notre situation. Tout autant que celle des administrations portuaires des directeurs Collard, Paquin et Bouchard, ainsi que des différents conseils d'administration au cours des années ;

CONSIDÉRANT le gaspillage appréhendé de matière ligneuse prélevée sur nos lots dans le cas d'un départ précipité et en regard d'une industrie forestière moribonde et de la nouvelle loi sur Le Patrimoine de la Culture et de la conférence qui se déroule actuellement à Rio (réf. Synapse.uqac.ca et cliquer sur Rio+20), concernant le développement durable.

CONSIDÉRANT tout ceci et ce qui précède, que la région doit maintenant composer avec une créature politique dont nous avons hérité et tout en tenant compte de l'économie actuelle, de la capacité de payer des contribuables, de l'effort « d'équité » imposé aux étudiants par le gouvernement Charest, du lock-out décrété par RTA à son usine d'Alma, de la toute récente annonce de fermeture de l'usine de laminage Novelis de Jonquière,

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ de surseoir au projet tel que demandé par les autorités municipale et portuaire afin de ne pas mettre la charrue devant les bœufs et faire de Grande-Anse un véritable vide-pays plutôt qu'un port véritablement rentable.

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ que le gouv. du Québec mette tout en œuvre afin de nationaliser de toute urgence les ressources naturelles du Québec et que les retombées de celles-ci servent prioritairement à l'extinction de la dette à long terme de la province et que le fonds des générations puisse engranger les profits pour les générations futures,

IL EST ÉGALEMENT RECOMMANDÉ que vos services compétents nomment un médiateur pour agir dans le dossier et régler le cas des gens lésés, dont notre famille, puisque les instances actuelles le font de façon non professionnelle. A cet effet, nous demandons au Très honorable Ministre Pierre Arcand d'obliger les autorités en place, soit l'administration portuaire et Promotion Saguenay (la Ville de Saguenay), de régler la situation vécue par la famille Mackin-Guay avant de donner son aval au projet de desserte ferroviaire. Dans la même veine, nous demandons au Très honorable Ministre Serge Simard d'exiger un règlement complet de ce dossier avant de relâcher les engagements financiers promis pour ce projet.

IL EST ÉGALEMENT RECOMMANDÉ que des blâmes sévères soient adressés aux autorités en place qui ont exercé un abus de pouvoir répréhensible et indigne de la part de hauts fonctionnaires qui gèrent des fonds publics.

Dès lors, Monsieur le Ministre, lorsque ces points très importants pour toute l'économie du Québec seront réglés, le port de Grande-Anse pourra prendre son envol en espérant que des projets, tels le plan Nord, pourront favoriser le développement harmonieux de la province et non la mettre en péril davantage.

Espérant que vous porterez la plus grande attention à la présente,

Acceptez, Monsieur le Ministre, mes meilleures salutations

Gérard Guay

la Baie

L'homme n'est pas fait pour vivre longtemps : l'expérience le corrompt. Le monde n'a besoin que de jeunesse et de poètes.

JACQUES CHARDONNE, 1884

Auteur de droite...

ANNEXE A



ANNEXE A-1



Tribunal d'appel en
matière de protection
du territoire agricole

Québec, le 11 juillet 1997

Monsieur Gérard Guay

La Baie (Québec)
G7B 3N9

OBJET: Dossier T-003601 - Terminaux portuaires du Québec

Monsieur,

Je vous transmets, tel que demandé, les documents que M^e François Bouchard nous a transmis et qui avaient été déposés sous la cote A-5 lors de l'audition du 27 juin 1997 dans l'affaire les Terminaux portuaires du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour la secrétaire du Tribunal d'appel
M^e Nicole Jobin

Micheline Asselin, secrétaire

*



Cain Lamarre Wells

AVOCATS S. E. N. C.

97 44 -9 11 11

Michael H. Cain, c.r.
Alain Côté
André Tremblay
Serge LeBel
Christine Flaherty
Josée Brière
Isabelle LeBlond

François Lamarre, c.r.
Pierre Tremblay
Rita Vaillancourt
Bruno Harvey
Denis Bonneville, D.E.S.S.
Carole Tremblay
Alexandra Hudon

Guy Wells, c.r.i.
François G. Tremblay
Richard Bergeron*
Chantal Lavallée
Louis Coulombe
Isabelle Leroux
Nancy Fillion

Raynald Brassard
Jean Dauphinais, M. Fisc.
François Bouchard, M.A.
Gina Doucet
Nadine Maltais
Christian Gendron
Pierre Nicol

Carl Lachance
Jacques Villeneuve
France Bergeron
Suzanne Courchesne
Isabelle Racine
Erik Morissette

* Agent de marque de commerce

Conseil
Honorable Marcel Nichols

Jonquière, le 7 juillet 1997

Par télécopieur 1-643-0022

Me J. Vincent Fleury
Membre du Tribunal d'appel en
matière de protection du territoire agricole
200-A, chemin Ste-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Terminaux portuaires de Québec
Re : Demande au T.A.P.T.A.
N/Dossier : FBO-5069581.

Monsieur,

Nous vous transmettons avec la présente, en relation avec le dossier T-003601,
les documents suivants :

- A) lettre du ministère de l'Industrie et du Commerce;
- B) extrait du règlement de zonage de Ville de La Baie;
- C) extrait du plan d'urbanisme de Ville de La Baie;
- D) copie d'un description technique du terrain visé par la demande et du plan.

Il s'agit des documents que nous nous étions engagés à vous fournir à la fin de
l'audition du 27 juin 1997 dans le dossier mentionné en rubrique.



3750, boulevard du Royaume, bureau 201, Jonquière (Québec) G7X 0A4
Téléphone: (418) 695-4580 Télécopieur: (418) 547-9590

MEMBRE DU RÉSEAU D'AVOCATS LAMARRE BROUILLETTE WELLS S.E.N.C.
ALMA • AMQUI • CHICOUTIMI • JONQUIÈRE • LA BAIE • MONTRÉAL • RIMOUSKI • SEPT-ÎLES

4.1.3 - L'INDUSTRIEL

L'orientation est:

De favoriser le développement industriel en planifiant et organisant des espaces industriels fonctionnels.

De ce fait, la municipalité continuera d'avancer les dossiers de planification du **Parc Industriel-portuaire de Grande-Anse** et du **Parc industriel II**. À cet effet, un mandat de planification est confié à une firme spécialisée pour le secteur de Grande-Anse. Aussi, la municipalité prévoit adopter un programme d'acquisition des propriétés pour ces deux parcs ainsi qu'un programme particulier d'urbanisme pour le parc industriel II. Également, la municipalité réaffirme le mandat de prospection d'entreprises confié à la SODEB pour ces deux parcs.

Aussi, la municipalité continuera d'inciter le gouvernement fédéral à améliorer les installations portuaires de Grande-Anse. Au plan des accès routiers, ceux-ci se retrouvent à l'affectation circulation, stationnement et transport en commun.

Quant aux industries existantes, la municipalité entend continuer d'appuyer les entreprises situées dans le tissu urbain à améliorer leurs installations pour mieux s'intégrer au milieu. À cet effet, la municipalité maintient l'affectation industrielle sur le côté Sud de la rue Aimé-Gravel du côté de la Scierie Saguenay et autorise qu'une aire de transbordement et d'entreposage du bois soit aménagée en haut de la côte du fer à cheval (chemin des Chutes).

~~industries tenues à l'écart du secteur de l'anse à Philippe. À cet effet, la Hal Ha! et particulièrement dans le secteur de l'anse à Philippe. À cet effet, la S.O.D.E.B. continuera ses recherches dans ce domaine.~~

Quant à la prospection reliée au parc de Grande-Anse, la municipalité élaborera, en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, des missions économiques à l'étranger pour entrer en contact avec les grandes entreprises susceptibles de s'implanter à Grande-Anse.

Au niveau des activités extractives, la municipalité augmentera ses exigences réglementaires en regard de la renaturalisation des sites après exploitation. Une étude sera réalisée pour connaître la situation dans ce domaine.



MIEL DU POSTE
miel naturel pur

Provenant des ruchers et empoté par:
Gérard Guay, Ville de la Baie, Québec.

Le miel pur peut éventuellement se cristalliser et c'est là une indication qu'il n'a subi aucune transformation. Si vous le préférez liquide, placez le contenant dans l'eau tiède et le miel reprendra sa texture d'origine.

ANNEXE C

Ville de la Baie, le 28 mai 1997.

Comité consultatif d'urbanisme
Ville de la Baie
422, rue Victoria
La Baie (Qué.)
G7B 3M4

A l'attention de Monsieur Laurier Lavoie

Objet : Demande de permis de construction.

Monsieur,

La présente fait suite à notre récent entretien du début d'avril. Je vous soumettais alors mon intention de produire une demande aux autorités de la ville relativement à l'objet en titre. J'ai déjà effectué cette demande aux autorités compétentes dans le passé, laquelle m'a été refusée, en alléguant que j'étais maintenant situé en zone industrielle. Je fais donc aujourd'hui une demande officielle de permis de construction à Ville de la Baie, par le biais de votre organisme et je vous fais part ci-après de mon argumentation pour étayer ma requête.

HISTORIQUE

Je suis résidant à la Baie depuis l'automne 1977. Bien que j'aie souvent eu l'impression qu'il faille deux générations ou plus pour être un cotoyen « agrégé » et reconnu de cette municipalité, ma demande relève de la stricte justice et équité, surtout si l'on considère que le caractère de zone industrielle que je subis m'a été attribué contre toute logique.

En effet, lorsque j'ai demandé un permis de rénovation pour ma résidence à l'été 1989, le secteur était déjà déclaré « zone industrielle », ce que j'ignorais d'ailleurs et cela même si la Ville se réfugie dans les avis publics. Pourtant, cette même Ville m'attribuait alors un permis de rénovation et par ce fait établissait une reconnaissance « de facto » de mes droits acquis.

Lorsque j'ai acheté ma propriété, tout l'ensemble de l'immeuble était même à l'époque en « zone blanche » et c'est en connaissance de cause que j'en faisais alors l'acquisition, avec quelques projets bien légitimes en tête. Rassurez-vous ! je n'ai pas l'âme d'un spéculateur et je n'avais aucune visée expansionniste. Mes rares demandes à la Ville ont toujours été frugales ; j'en veux pour preuve qu'il m'a fallu vingt ans avant d'obtenir l'eau courante au deuxième étage et à ce que je sache, je ne suis pas allé me plaindre souvent.

Je vous avise à l'avance que l'objection de l'étalement urbain ne doit pas m'être servie. Celle-ci ne tiendra pas puisque tous mes voisins ont obtenu ce que je demande et ce, parfois même en duplicata. Je ne voudrais pas non plus que l'on vienne me consoler avec les déboires de mes proches voisins et pour lesquels les propriétés ont déjà fait l'objet de demandes particulières à la CPTQ. Leurs déboires ne m'intéressent pas plus qu'ils ne me réjouissent. Ces mêmes voisins ont d'ailleurs obtenu plus que leur part dans le passé. Plus récemment, les médias ont d'ailleurs fait grand état d'exceptions qui ont nourri d'orageux débats à l'Hôtel de ville,

ANNEXE C (suite)

exceptions pour lesquelles Monsieur Richard y est allé de tout son poids. Les gens que nous voulons accommoder, en leur permettant de s'installer dans le chemin St-Martin, éviteront de subir plus longtemps les affres d'une zone industrielle qui les a eux aussi rattrapés et qui a balancé par dessus bord leurs droits acquis en rendant leur secteur invivable. Le projet que ces gens caressent est de construire une humble résidence unifamiliale non loin de la nôtre et sur une surface de terrain restreinte.

Somme toute, le caractère de ma demande, pour paraphraser Monsieur le Maire, relève presque de « motifs humanitaires », mais également comme je l'ai déjà mentionné, de la stricte justice et de l'équité. C'est pour toutes ces raisons et pour beaucoup d'autres motifs tacites, non évoqués dans la présente que je produis officiellement ma demande à votre Comité.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre organisme, veuillez agréer, Monsieur Lavoie, mes meilleures salutations et l'expression de ma haute considération.

Gérard Guay

c.c. : Monsieur Claude Richard, Maire.

MEMO

TO : Ms. Eleanor Besly
FROM : Danielle Mackin & Gerard Guay
DATE: October 8, 2003
OBJECT: Up-date on our story

Dear Ms. Besly,

Attached you will find recent newspaper articles related to our story. One comes from *Le Quotidien*, our local newspaper, and the other comes from *Le journal des Affaires*. Would it be possible to add them to our file?

Re our insurance policy with Meloche-Monnex: Our new policy costs \$2,174.00 a year which represents a 51.6% increase. At the same time, our coverage has been reduced: \$30,000. less on our home, and vandalism is no longer covered. *

Thank you!

Danielle Mackin
G rard Guay

* While negotiating with
Meloche/Monnex, they knew
our case could go public...



Meloche Monnex assurance et services financiers inc.
50, Place Crémazie, 12^e étage
Montréal (Québec) H2P 1B6
Tél. : (514) 384-1112 | 800 361-3821 Téléc. : (514) 385-2196
www.melochemonnex.com

Le 25 septembre 2003

Monsieur Gérard Guay
Madame Danielle Mackin

La Baie (Québec)
G7B 3N9

Assureur : Sécurité Nationale compagnie d'assurance
Votre police habitation n'
Prise d'effet : 26 septembre 2003

Monsieur,
Madame,

Suite à notre dernière conversation téléphonique du 23 septembre 2003, vous trouverez ci-joint le renouvellement de votre police d'assurance habitation.

Veuillez prendre note des changements apportés à votre contrat d'assurance relativement à la résidence précitée.

	<u>Protections antérieures</u>	<u>Nouvelles protections</u>
Option 1 - Risques spécifiés sur le bâtiment *	192 000 \$	
Option 4 - Risques spécifiés restreints sur le bâtiment *		162 000 \$

* Pour de plus amples informations relativement aux risques garantis, veuillez vous référer au dépliant ci-joint.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement que vous jugeriez pertinent.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, nos salutations distinguées.

Hélène Marroni
Services à la clientèle

HM/ml
p.j.

Membre du Groupe Financier Banque TD

Recu reçu 30 SEPT 2003.



Votre police d'assurance habitation

Votre numéro de police est le
La date de sa prise d'effet est le 2003-09-26.

Votre document comprend:

*ANCIENNE: 1,433 / an.
NOUVELLE: 2,173 / an.*

*↑
51.6% 740.00\$*

- Lettre
- Facture
- Police



GERARD GUAY
LA BAIE QC G7B 3N9

QR-V000-266-00854

NOUVELLES ET CONSEILS

- Vous êtes automatiquement inscrit(e) à notre concours national. Vous pourriez gagner notre grand prix, une magnifique BMW 330Ci cabriolet. Merci de nous confier vos assurances et bonne chance !
- Saviez-vous que si vous souscrivez à la fois une assurance automobile et une assurance habitation avec nous, vous bénéficierez d'un rabais de 5% sur vos primes d'assurance automobile?

```
*****  
***  RAPPORT ÉMISSION  ***  
*****  
  
ÉMISSION OK  
  
N° ÉM/RÉC                1028  
TÉLÉPHONE CONNEX        914185235391  
IDENT CONNEXION  
h DÉBUT                  13/01 15:55  
DURÉE                    02'49  
PGS. TRANSMISES         8  
RÉSULTAT                 OK
```

NOTES

- MA police d'ASSUR. habitation était de
1,433 /AN Maintenant, 2,173 /AN...

-
felicé 523 5391

Pour M. Richard Leflamme.
de: Gerald Guay

ANNEXE E

La Baie, le 01 novembre 2004

Administration portuaire du Saguenay
6600, chemin du Terminal
la Baie
G7B 3N9

A l'attention de Monsieur Pierre Paquin, dir. Général

Objet : Libre circulation sur mon fond de terre

SANS PREJUDICE

Monsieur,

Le 19 octobre dernier, tel que mentionné en titre, j'ai communiqué avec votre Monsieur Richard Thibault pour lui faire part de mes inquiétudes en regard de vos travaux actuels le long de mes lots et j'ai tenté d'avoir de plus amples explications.

Or, celui-ci m'a mentionné que vous communiqueriez avec moi pour m'expliquer le tout dans les heures qui suivaient ... A ce jour, je n'ai eu aucune explication de ce qui est projeté et si les travaux vont empêcher ou contrecarrer ma libre circulation habituelle. Peut-être qu'il n'en est rien et que je m'inquiète pour rien.

Dans le cas contraire, je tiens à vous faire savoir que je n'accepterai aucune contrainte à mes façons de faire habituelles et qui n'ait au préalable été négociée avec moi. Je suis capable de m'entendre avec les autorités concernées mais je vous le répète, je n'accepterai aucune coercition.

Par ailleurs, j'ai rappelé à votre Monsieur Thibault que je possède un permis émis en bonne et due forme par les autorités municipales et que ces travaux doivent faciliter un meilleur accès sur mon fond de lot. Il est bien au courant de ce fait pour y avoir effectué des mesures de quantité alors qu'il était à l'emploi du groupe Gilbert. J'ai démarré mon défrichage l'automne dernier et je compte procéder dès les grosses gelées.

J'attends donc des explications avant le 05 novembre prochain.

Salutations,

Gérard Guay

Registered Recommandé		CANADA POSTES	
POSTES CANADA POST		CANADA POSTES	
Domestic Régime intérieur		POST	
To	Destinataire	FOR DELIVERY CONFIRMATION / POUR CONFIRMER LA LIVRAISON	
Name	Nom	1 888 550-6333	
	2004 -11- 0 1	www.canadapost.ca	
Address	Adresse	www.postescanada.ca	
	BUREAU DE POSTE / POST OFFICE	Declared Value / Valeur déclarée	
	CHICOUTIMI QC	Item No. / N° de l'article	
City	Ville	78 881 070 567	
	G7H 4B8		
	Province		
	Code postal		
CUSTOMER RECEIPT / REÇU DU CLIENT			

33-096-534 (93-10)

ANNEXE E-1

La Baie, le 15 novembre 2004

Administration portuaire du Saguenay
6600, chemin du Terminal
la Baie
G7B 3N9

A l'attention de Monsieur Pierre Paquin, dir. Général

Objet : Circulation et droits de passage sur ma propriété

SANS PREJUDICE

Monsieur,

Le 01 nov. dernier, je vous ai envoyé une requête en regard de l'objet en titre et je n'ai obtenu, à ce jour, aucune explication formelle concernant ce dossier.

Or, hier, je suis allé sur les lieux en compagnie de mon épouse et j'ai constaté que vous étiez en train d'ériger une clôture et que vous aviez même enlevé le ponceau qui me permettait de circuler librement. Par ailleurs, le « sentier de vache » qui semble avoir été aménagé à mon intention ne répond même pas aux normes minimales de la CSST et est dangereux à tous égards. Si un accident survient en l'empruntant, je vous en tiendrai pleinement responsable.

A cet effet, vous semblez oublier que j'ai un droit de passage dans les deux sens sur la route de Grande-Anse. J'inclus, ci-joint, un extrait du contrat intervenu le 25 août 1983 et enregistré sous le # 404259 lequel stipule que le Vendeur aura le droit d'utiliser la route portuaire. Je compte donc obtenir une réponse écrite de votre part, au plus tard le 19 nov. prochain. Si mes droits ne sont pas respectés, je prendrai toutes les actions légales nécessaires pour obtenir justice et tous les dommages et intérêts qui peuvent s'appliquer en pareilles circonstances.

Veuillez vous gouverner en conséquence.

Gérard Guay

Registered Domestic **Recommandé Régime intérieur**

CANADA POST POSTES CANADA

FOR DELIVERY CONFIRMATION
1 888 550-6333
www.canadapost.ca
www.postescanada.ca

POUR CONFIRMER LA LIVRAISON

To: **ASAC RMT SAGUENAY**
Address: **6600 Ch. du Terminal**
City: **LA BAYE**
Province: **QC**
Postal Code: **G7B3N9**

Declared Value: **\$**
Item No.: **78 906 076 792**
N° de l'article

CUSTOMER RECEIPT **REÇU DU CLIENT**

32-308-554 (08-10)



CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
AVOCATS / S.E.N.C.

Me Gina Doucet
gina.doucet@clcw.qc.ca

Xpresspost no : PP 089 116 268 CA

Saguenay, le 22 décembre 2004

Monsieur Gérard Guay

Objet : Administration Portuaire du Saguenay
Re : Gérard Guay
N/Dossier : GD-759915

Monsieur,

Notre cliente, Administration Portuaire du Saguenay, nous a remis pour examen et réponse les vôtres du 1^{er} et du 15 novembre dernier.

Afin de déterminer les droits et obligations de notre cliente à votre égard, nous avons pris connaissance de ses titres de propriété, constatés par acte reçu devant Me Jean Tremblay, notaire, le 25 août 1983, sous le numéro 3499 de ses minutes. La Société Canadienne des Ports, dont notre cliente est maintenant aux droits, acquérait alors un terrain de Monsieur Paul Nadeau, lequel conservait certains lots résiduels qui vous ont par la suite été vendus par acte sous seing privé le 13 juin 1986.

L'acte de propriété de notre cliente comporte certaines particularités. Ainsi, une servitude réelle est créée en faveur des lots dont vous êtes propriétaire. Elle se lit comme suit :

« **NATURE DE LA SERVITUDE :**

Contre le fonds servant ci-après désigné en faveur du fonds dominant ci-après désigné, un droit de passage à pieds, en voiture ou par tout autre moyen de locomotion, sur une largeur de dix-huit

255, rue Racine Est, bureau 600, case postale 5420, Chicoutimi (Québec) G7H 6J6
Téléphone: (418) 545-4580 Télécopieur: (418) 549-9590
www.clcw.qc.ca



pieds (18') située de chaque côté du fonds servant pour permettre au vendeur ou ses représentants d'atteindre le fonds dominant à partir de la partie carrossable de la route à être construite par l'acquéreur.

Cette servitude est rendue nécessaire considérant que la route projetée morcelle en deux les terrains appartenant au vendeur.

Toutefois, l'acquéreur se réserve le droit de limiter et de situer précisément l'assiette du droit de passage de chaque côté de la route projetée sur une bande de terrain de dix-huit pieds (18') de largeur sur le fonds servant et ayant une largeur suffisante pour permettre au vendeur de circuler et d'atteindre le fonds dominant à partir de la route projetée.

Les conditions d'exercice de cette servitude se lisent par ailleurs comme suit :

« CONDITIONS D'EXERCICE :

«La servitude de passage faisant l'objet des présentes devra être exercée selon les conditions suivantes :

1. L'acquéreur, ses ayants-droit ou représentants n'assument aucune responsabilité vis-à-vis le vendeur, ses successeurs ou ayants-droit, sa famille ou ses visiteurs relativement aux risques et périls qui pourraient découler de l'utilisation du droit de passage mentionné précédemment ;

2. La construction et l'entretien du chemin qui sera aménagé de chaque côté des lots présentement vendus pour permettre l'utilisation du droit de passage créé sera à la charge exclusive de l'acquéreur de même que l'installation des barrières requises. Cependant, l'acquéreur ne pourra jamais être tenu à d'autres pavage ou revêtement qu'à un revêtement en gravier.

Aucun stationnement ne pourra se faire dans l'assiette de passage qui sera déterminée par l'acquéreur »

Comme vous pouvez le constater, l'objectif poursuivi par l'octroi de la servitude est de vous permettre **d'atteindre** vos terrains malgré le morcellement. Ce qui est visé est une traverse de dix-huit pieds (18') de largeur avec accès à vos terrains sur chaque côté de la route. Jusqu'à présent, notre cliente est allée bien au-delà de ses obligations en



vous aménageant le chemin que vous qualifiez de «sentier de vache». Bien que notre cliente n'ait pas, pour l'instant, l'intention de condamner ce chemin, par ailleurs très carrossable, il est évident qu'elle n'aura d'autre choix que de le faire si vous maintenez vos menaces de poursuites. En un tel cas, notre cliente établira de façon précise l'assiette de la servitude, conformément aux termes de ladite servitude.

Dans un autre ordre d'idées, vous faites référence dans votre lettre du 15 novembre, à un droit de passage sur la route de Grande-Anse et vous référez à cet égard à la clause spéciale jointe en annexe de la vôtre. Or, contrairement à vos prétentions, vous n'êtes en aucune façon bénéficiaire de cette clause. Il s'agit d'un droit conféré personnellement à Monsieur Paul Nadeau, qui s'est éteint lorsqu'il vous a vendu ses terrains.

Encore une fois, historiquement, notre cliente est allée au-delà de ses obligations en vous donnant jusqu'à tout récemment accès à cette route. Cependant notre cliente étant désormais assujettie au Code international sur la sûreté des navires et des installations portuaires (ISIP), des mesures de sûreté obligatoires ont dû être instaurées, tel la barrière automatisée située à l'accès principal du terminal.

Nous vous avisons également que conformément au Plan de sûreté du Terminal Maritime de Grande-Anse, adopté en vertu de l'ISIP, des clôtures périphériques d'une hauteur de sept pieds (7') seront installées aux limites des terrains de notre cliente. Bien que cette dernière soit désolée des inconvénients que cela peut vous causer, eu égard à vos habitudes antérieures, elle n'a d'autre choix que de se conformer à ses obligations en matière de sûreté. Tel que déjà mentionné, ces obligations ne contreviennent par ailleurs pas aux modalités de la servitude dont vous bénéficiez ni au libre exercice de vos droits à titre de propriétaire sur vos terrains contigus à ceux de notre cliente.

En espérant que la présente vous aura permis de mieux apprécier la situation, recevez, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

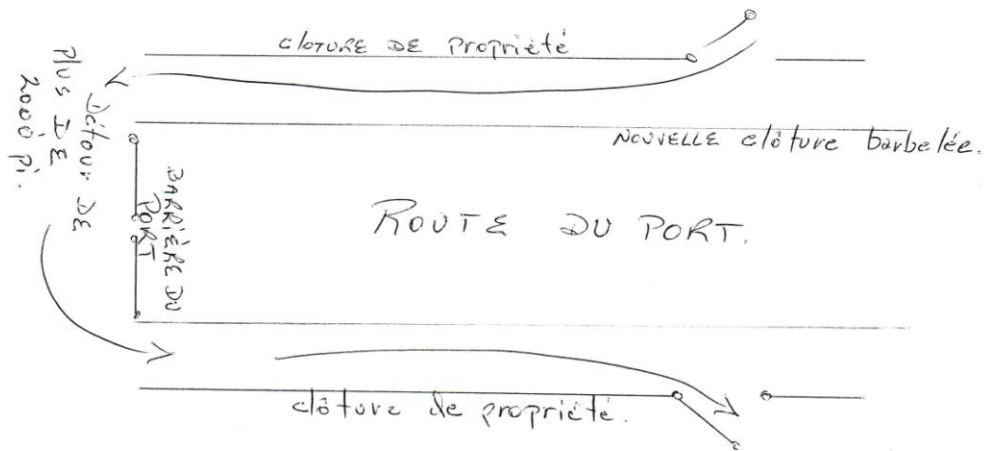
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS

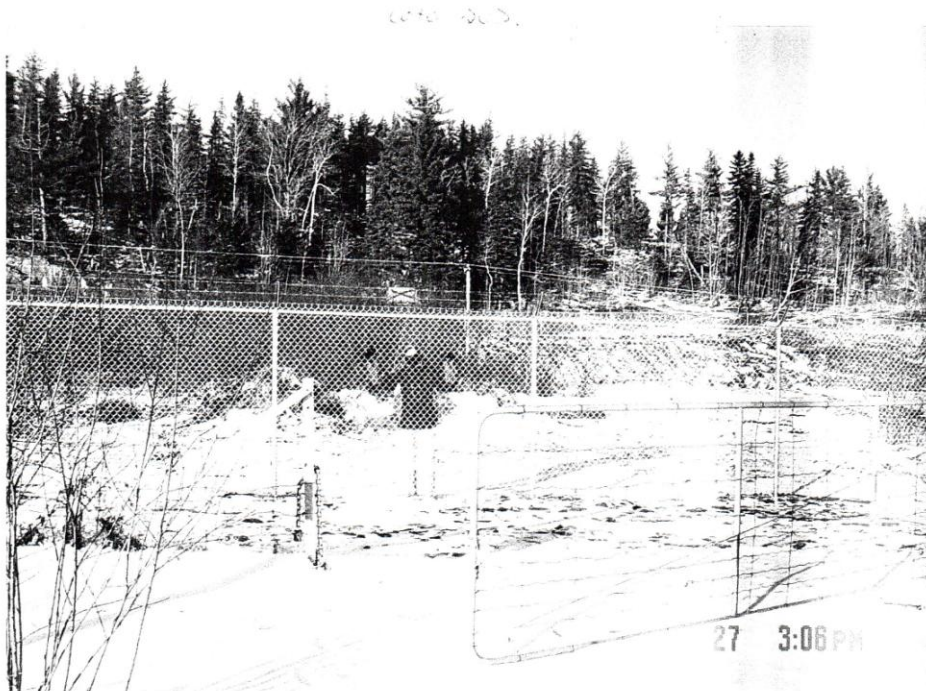
Société en nom collectif


Me Gina Doucet

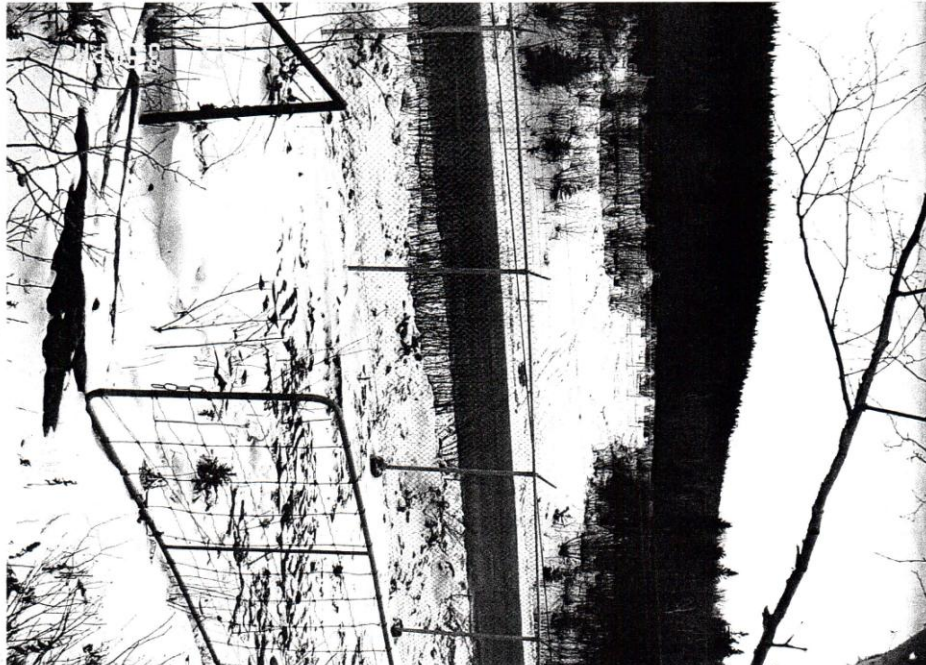
GD/ngr

c.c. M. Alain Bouchard – M. Pierre Paquin – Administration Portuaire du Saguenay





clôture côté Nord.



clôture côté Sud (au fond).



Administration portuaire du Saguenay
6600, Chemin du Quai-Marcel-Dionne
La Baie (Québec)
G7B 3N9
Tél.: (418) 697-0250
Télec.: (418) 697-0243
Courriel : apc@portsaguenay.ca

Saguenay Port Authority
6600 Quai-Marcel-Dionne Road
La Baie (Quebec)
G7B 3N9
Tel.: (418) 697-0250
Fax: (418) 697-0243
E-mail : apc@portsaguenay.ca

Saguenay, le 2 mars 2005

Madame Danielle Mackin

Objet : Circulation de véhicules lourds sur le chemin du Quai-Marcel-Dionne

Madame,

J'accuse réception de votre demande concernant l'objet cité en titre et je vous signifie par la présente que nous acquiesçons à votre requête dans la mesure où l'opération se déroulera dans l'ordre et que les paramètres suivants seront respectés par vous et/ou vos mandataires :

1. Paiement d'ici le 15 mars prochain d'un droit de circulation de deux cent dollars (200 \$) plus les taxes applicables pour un total de deux cent trente dollars et cinq sous (230,05 \$) ;
2. Paiement des charges spécifiques associées à la réparation et/ou au nettoyage de la route si cela s'avérait nécessaire, auquel cas un avis préalable vous sera donné dès constat d'un ou de problèmes ;
3. Vous devrez prévenir vos chauffeurs et opérateurs qu'aucun détritrus ne devra être laissé en bordure de la route ou sur nos propriétés sous peine de se voir interdire de circulation ;
4. Les périodes autorisées de circulation sont de 7 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi et en dehors des jours fériés ;
5. La circulation des camions devra se faire de façon sécuritaire, dans le respect des limites de vitesse et des règles de circulation indiquées sur la signalisation en bordure de la route ;
6. En aucun cas, vos opérations ne devront déranger les opérations régulières au terminal maritime de Grande-Anse, il se pourrait que votre collaboration soit requise à certaines occasions, si un surplus de trafic affectait nos opérations régulières ;

Canada

...2

7. Vous, vos proches et vos mandataires (les camionneurs entre autres) devront respecter les consignes qui pourront leur être données par un agent d'autorité dûment identifié de l'Administration portuaire du Saguenay. En l'occurrence, Monsieur Richard Thibault, directeur de la sécurité aura la responsabilité spécifique de voir à ce que tout se déroule dans l'ordre ;
8. Vous devrez nous faire rapport dès que possible du nombre de voyages effectués et nous aviser immédiatement si ce nombre devait dépasser deux cent cinquante (250) voyages.

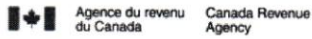
La présente autorisation vous est donnée afin de vous rendre service et d'aucune façon ne pourrait engager la responsabilité de l'Administration portuaire du Saguenay en cas d'accident. Nous vous conseillons d'aviser les entrepreneurs auxquels vous faites appel que toute circulation sur nos propriétés se fait à leurs risques sans possibilité de recours contre notre administration portuaire.

La présente autorisation est valide jusqu'au 15 avril 2005 et pourra être immédiatement annulée en cas de non respect d'une ou des conditions citées précédemment.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie, Madame Mackin, d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Paquin, Adm.A., Ec.D.
Directeur général et premier dirigeant



Le 15 octobre 2007

GÉRARD GUAY

Votre référence / Your file

Notre référence / Our file

Objet : Ajustement à votre déclaration de revenus pour l'année 2005

Monsieur ,

Suite aux discussions que nous avons eues avec vous et votre représentant, M. André Salesse, c.a., vous trouverez ci-joint le détail d'un redressement que nous apporterons à votre déclaration de revenus.

Augmentation du revenu net d'entreprise *26 482 \$*

Dépense reportable sur les années futures contre les revenus de coupe de bois provenant de la même concession forestière , 26 482 \$

L'impôt résultant des changements proposés portera intérêt au taux prescrit.

Nous vous remercions de votre collaboration au cours de la vérification.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Chantale Larouche
Division de la vérification
Bureau des services fiscaux de l'Est du Québec, Chicoutimi

Téléphone : (418) 698-5600
Télécopieur : (418) 698-5756
Adresse : C.P. 1660
Jonquière QC G7S4L3

Internet : www.cra-arc.gc.ca

Le 18 septembre 2007

R	Registered	Recommandé	CANADA POST / POSTES CANADA
	Domestic	Régime intérieur	
102486			
To	Destinataire	FOR DELIVERY CONFIRMATION	POUR CONFIRMER LA LIVRAISON
Name	Non 2007 -09- 2 0	1 888 550-6333	
Address	Bureau de poste/Post Office	www.canadapost.ca	
City	Chicoutimi, QC J1H 4B0	www.postescanada.ca	
Declared Value / Valeur déclarée		79 115 083 066	
Item No. / N° de l'article		79 115 083 066	
CUSTOMER RECEIPT		REÇU DU CLIENT	

Agence du Revenu du Canada
C.P 1660
Jonquière QC G7S 4L3

A l'attention de Madame Chantale Larouche

Objet : La vôtre du 27 août 2007 vs. ma déclaration pour l'année 2005

Madame,

Dans votre lettre concernant ma déclaration de revenus citée en titre, vous mentionnez que la dépense d'entreprise de 65 349 \$ est refusée et que celle-ci doit être amortie sur les années subséquentes. Je n'accepte pas votre décision pour les raisons suivantes :

Au téléphone, vous me disiez que cette route pourrait servir ultérieurement pour exploiter le bois restant. Sachez que les inventaires de bois ne justifieraient même pas la réparation de cette route, devenue impraticable en raison de la crue printanière qui a emporté les ponceaux principaux. D'ailleurs, 2 tuyaux d'acier mis à nu par cette crue ont été volés (ils valent plus de 600 \$ chacun).

Cette cueillette intempestive de bois a été faite dans le but de prendre les devants face à une éventuelle expropriation pour répondre à l'« expansion » de Grande-Anse. Normalement, j'aurais effectué une récolte beaucoup plus restreinte échelonnée sur plusieurs années, en utilisant des moyens plus respectueux de la forêt et de l'environnement.

Je porte également à votre attention que je n'ai eu aucun revenu forestier en 2006 et que je n'en aurai aucun en 2007. Il faudrait donc amortir une route impraticable sur un revenu inexistant. Je ne suis pas Kruger mais un particulier.

Cette route n'a pas été construite sur un terrain idéal, ce qui en a augmenté les coûts. Il vous faut savoir que ma propriété jouxte le port de Grande-Anse et les autorités dudit port ont érigé une clôture dite de « sécurité nationale » et ce, de façon unilatérale. Cette

initiative élaborée en catimini avec le département d'urbanisme me prive justement de récolter le bois restant et m'oblige à un détour de plus de 2500 pieds pour circuler librement sur ma propriété. D'ailleurs, je vous invite à une visite sur les lieux et vous serez convaincue des énormes tracasseries imposées de façon vicieuse par les autorités portuaire et municipale. Il est évident que toute cette mise en scène vise à décourager un citoyen sans défense et d'obtenir sa terre à vil prix. Cette situation dure depuis plus de 20 ans...

A cet effet, je vous fais savoir que je suis en train d'écrire au bureau du député local car je n'ai aucune prise sur place pour faire respecter mes droits. Vous recevrez une copie de cette lettre dans les prochains jours et dans laquelle j'explique à qui de droit tous les bienfaits du fédéralisme, y compris les ponctions injustifiées dans les maigres revenus des particuliers.

Je vous demande donc Madame, de revenir sur votre décision et d'accepter ma déclaration de revenus de 2005, telle que soumise à vos services compétents.

Sincèrement,

Gérard Guay

RECOMMANDÉE.





Ville de la Baie, Qc
G7B 3N9

November 7, 2005

Her Excellency
the Right Honourable Michaëlle Jean, C.C., C.M.M., C.O.M.
Governor General of Canada
Rideau Hall
1 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0A1

Excellency:

Re: Barbed Wire and Slavery à *la moderne*

In your installation speech on September 27, 2005, you stated that your position at Rideau Hall would more than ever be a place where citizens' words would be heard, where the values of respect, tolerance, and sharing [...] would prevail. Trusting in the weight of those words, I am turning to you today to denounce the harassment of municipal and federal authorities upon one family - my family.

Barbed wire à la moderne: The road leading to my closest neighbour, the federal deep-sea port Grande Anse, cuts across the full width of our land lots. In order to comply with Canada's National Security Policy, port authorities installed industrial barbed wire fences along their property lines at the end of 2004. These fences cut off a natural and legally recognized pathway, forcing the members of our family to walk an extra 2,200 feet to reach the back of our land. Neither a telephone call, nor a letter was sent to inform us about the change. The emotional stress experienced by our family was tremendous, affecting not only our home environment, but equally the academic performance of our two adolescent sons. Can terrorizing in the name of terrorism be justified? According to information found on our Prime Minister's web page (<http://pm.gc.ca/eng/news.asp?id=188>), Canada's National Security Policy is supposed to reflect "Canadian values of openness, diversity and respect for fundamental rights and freedoms." Our rights were literally bulldozed.

Slavery à la moderne: I recently had my English second language students read the National Geographic article entitled *21st Century Slavery*. Shivers ran down my back when I realized our family met the criterion for one of the definitions of a modern slave: *held captive*. Over a decade ago, the city zoned our area industrial. A residential home in an industrial zone affects not only our insurance premiums, but also our mortgage. In both cases, we don't fit the norm and are forced to pay higher fees. To taunt us, Promotion Saguenay, an extra-municipal organization which is presided by the mayor of Saguenay, Jean Tremblay, recently informed us via an evaluator that they did not need our land for development. The same organization, however, has just signed buying options on land belonging to

neighbouring landowners. Let it be known that none of these landowners have had to carry the burden of a residential home in an industrial zone.

I will refrain from wordiness, inviting you instead to read the attached letter my husband, Gérard Guay, recently sent to the Honourable Prime Minister Paul Martin. It will shed further light on the situation our family has supported for over a decade, a situation which does not reflect Canadian democracy at its best.

In closing, I would like to state that your nomination as Governor General moved me deeply. I had the privilege of being a *Canada World Youth* participant on the Canada-Haiti team in 1975-1976, and I understand the importance of your role not only for Haitians within Canada, but also – and possibly more so – for those living in Haiti where everyday living has been reduced to a lesson in basic survival.

Trusting in the value of your words, my warmest regards,

Danielle Mackin

attach: 1

La Baie, le 31 octobre 2005

Gouvernement du Canada
Cabinet du Premier Ministre
Chambre des Communes
Ottawa

A l'attention du très honorable Premier Ministre Paul Martin

Objet : Harcèlement des autorités municipale et fédérale et expropriation déguisée

Monsieur,

Je suis propriétaire d'une terre à proximité du port de Grande Anse au Saguenay et je fais l'objet d'un harcèlement continu depuis plus de 15 ans et ce, tant de la part des autorités fédérale et municipale, tel que mentionné en titre. Ce harcèlement n'a d'autre but que de me décourager et de me forcer à quitter en cédant mes terrains à vil prix. C'est un dossier qui rappelle Pickering, Mirabel, etc.

J'habite à cet endroit depuis 1977, bien avant la création politique de ce port. En août 1989, nous avons obtenu un permis de la ville et nous avons investi plus de 100,000 dollars en rénovation. Par la suite, l'urbaniste a décrété que nos terrains seraient une zone industrielle. A deux reprises, l'actuel président de Ports Saguenay, Pierre Paquin me mentionnait que son administration n'avait pas besoin de mes terrains pour leur développement futur. Récemment, j'ai eu la visite de l'évaluateur Pierre Doré, mandaté par un organisme « para municipal », soit Promotion Saguenay (à l'intérieur duquel on retrouve le même Pierre Paquin d'ailleurs...). Ce type m'a lui aussi avoué n'avoir pas besoin de nos terrains pour leur futur développement. Pourtant, ma famille et moi vivons une véritable expropriation déguisée.

Ce harcèlement a connu son paroxysme l'automne dernier alors que l'administration portuaire a procédé unilatéralement à l'érection d'une clôture magistrale, au nom des nouvelles normes de sécurité nationale. Je n'ai eu ni téléphone ni lettre et il m'a fallu acheminer deux mises en demeure avant que je ne reçoive une réponse cavalière de l'avocate junior des autorités portuaires, laquelle me mentionnait que je n'aurais plus aucun accès si je maintenais mes pressions... Mon accès direct, historique (plus de 75 ans), et naturel à la libre circulation d'un bout à l'autre de ma terre se retrouvait ainsi coupé net. J'affirme qu'il y a eu collusion vicieuse entre les deux niveaux décisionnels afin de saper définitivement un projet de construction de route, projet pour lequel je détenais alors un permis en bonne et due forme de la municipalité. On a enlevé les ponceaux existants et on m'a forcé à emprunter un dangereux « sentier de vache » de plus de 2,200 pieds. L'hiver dernier, j'ai effectué de la coupe forestière sur ma terre et ces inconvénients majeurs m'ont découragé et nous ont créé des difficultés supplémentaires hors du commun. De plus, comme j'ai dû emprunter la route du Port, le président Paquin m'a chargé des frais pour ce faire, ce qui était le comble de l'affront.

Mentionnons également qu'à la création du port de Grande-Anse, la route d'accès qui coupait toutes les terres fut aménagée sans tenir aucun compte des vieilles clôtures ancestrales (occupations). Ce problème crucial, pelleté par le fédéral dans la cour des petits propriétaires terriens a toujours causé des ennuis majeurs. Dans mon cas, j'ai entre autres dépensé une petite fortune pour effectuer des travaux d'arpentage afin d'éviter les problèmes futurs.

Je suis un bon citoyen et je vis paisiblement sur ce lopin de terre avec ma femme et mes deux garçons, sans aucune arrière-pensée spéculative. Je pense que j'ai prouvé au cours des années que la sécurité nationale n'avait rien à craindre de ma part et j'ai toujours occupé les lieux en bon père de famille. Je fais donc appel à votre aide car je n'ai aucune autre alternative.

Si vous décidez de vous laver les mains de ce problème en vous défilant derrière le fait que les administrations portuaires de ce pays relèvent maintenant d'administrations indépendantes locales, laissez-moi vous dire que je ne le prendrai pas. Je sais où je paie mes impôts et mes taxes et je fais appel à vous puisque vous avez promis à votre élection que la démocratie serait respectée dans ce pays et que la gouvernance en serait améliorée. Ici, elle est bafouée de façon aussi sale qu'elle le fut durant le programme des commandites. J'ai deux jeunes garçons de 14 et 16 ans qui sont élevés dans cette ambiance depuis leur naissance et qui vivent au quotidien ce dossier stressant. Que pensent-ils de la justice et de la démocratie dans leur pays d'après vous ?

J'attends donc de vous, Monsieur le Premier Ministre, que vous fassiez le nécessaire afin que l'on me rende mon accès direct à mon fond de terre et que l'on cesse tout harcèlement futur à l'endroit de notre famille.

Merci à l'avance, Monsieur Martin, de toute l'attention que vous porterez à la présente.

Pour mieux apprécier le site dont il est question, vous pouvez visiter l'adresse suivante : www3.sympatico.ca/mackin.guay ← absolète .

Gérard Guay

c.c : Monsieur Robert Bouchard, député du Bloc Québécois

p.j : Photos pertinentes
Copies de mises en demeure envoyées à Port Saguenay



Clôture, flanc Nord

Mon ancien accès, du Nord au Sud

← Accès bloqué

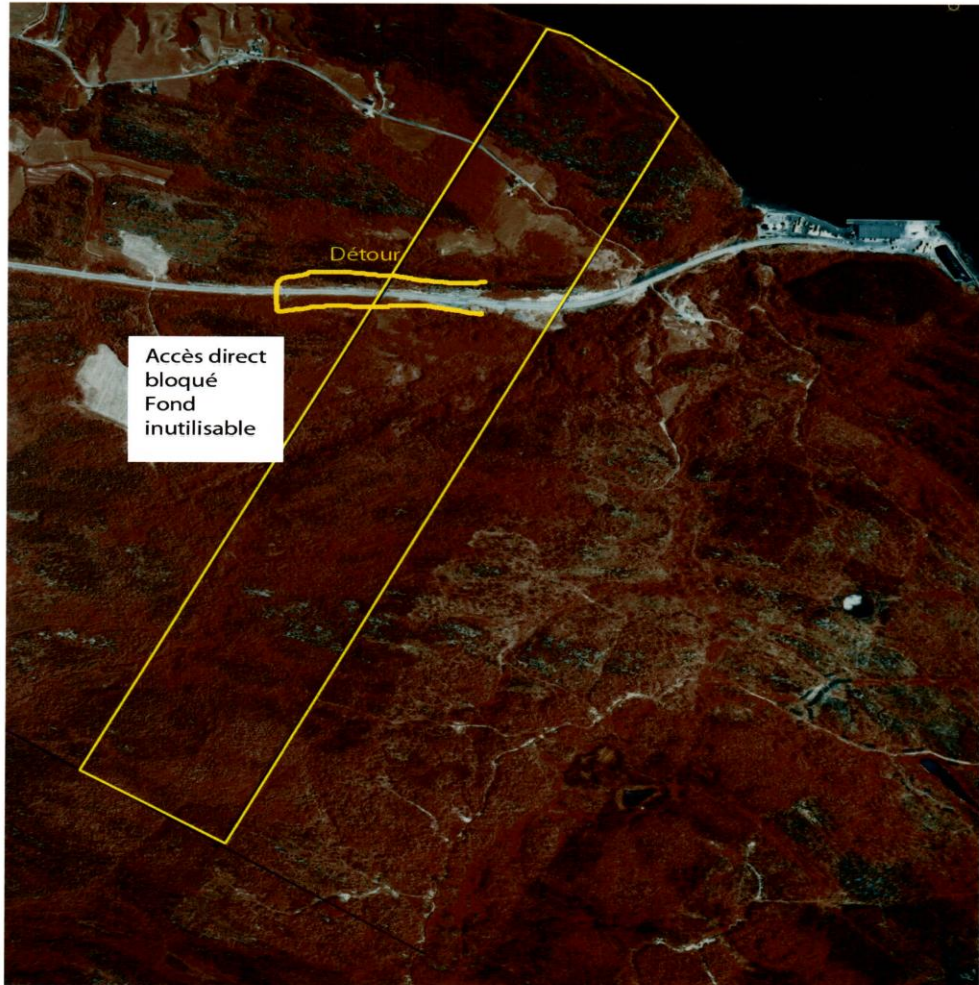


Clôture à clôture, du Sud au Nord. Maintenant bloquées...
Un détour forcé de 2500 pieds.



"Sentier de vache" entre les rochers et la clôture.







Le 23 novembre 2005

Monsieur Gérard Guay

La Baie (Québec)
G7B 3N9

Monsieur,

Au nom du très honorable Paul Martin, j'accuse réception de votre correspondance du 31 octobre au sujet de l'Administration portuaire du Saguenay.

Je vous remercie d'avoir écrit au Premier ministre. J'ai pris la liberté de transmettre, pour plus ample examen, copie de votre correspondance à l'honorable Jean-C. Lapierre, ministre des Transports.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A. Messier
Agent de la correspondance
de la direction

Canada

La Baie, le 21 mai 2009

L'Honorable Steven Harper
Premier Ministre du Canada
Parlement d'Ottawa
Ottawa, Ont.

Objet : Vivre la Russie et Guantanamo chez soi.

Monsieur le Premier Ministre,

Nous habitons sur une terre contiguë au port de Grande-Anse, à la Baie au Saguenay. J'habite ce secteur depuis l'année 1977, bien avant la construction de ce port, qui, soit dit en passant, fut à l'époque le fruit d'une décision politique et dont le profit net annuel ne couvre même pas le coût de ses assurances au civil (source, Port de Montréal).

Depuis 20 ans, les autorités municipale et portuaire nous font vivre un harcèlement continu et vicieux qui nous rend la vie impossible et nous empêche de vivre et de profiter pleinement de notre propriété, laquelle traverse la route du port par un accès quasi centenaire et développé par le premier occupant de nos lots de terre.

Quelques exemples frappants.

En 1989, la ville nous a octroyé un permis pour rénover notre vieille demeure. Notre terre a été unilatéralement inscrite en zone industrielle l'année suivante, après nous avoir laissé investir plus de 80,000 dollars. Nous subissons depuis lors tous les inconvénients d'un tel zonage : frais d'assurances et d'hypothèque élevés, tous permis gelés, etc.

A l'automne 2004, les autorités portuaires ont procédé à l'enlèvement des tuyaux des caniveaux et ont érigé unilatéralement une clôture dite de sécurité nationale coupant notre terre en deux et nous privant ainsi de nos droits légitimes de libre circulation sur

notre propriété. Je n'ai eu ni téléphone ni lettre et il m'a fallu acheminer deux mises en demeure avant que je ne reçoive une réponse cavalière de l'avocate junior des autorités portuaires, laquelle me mentionnait que je n'aurais plus aucun accès si je maintenais mes pressions...J'avais alors un permis en bonne et due forme de la ville pour améliorer cette route et mon projet a donc été vicieusement sapé, encore une fois de façon sauvage. Ce permis de plus de 1,200 dollars n'a jamais été remboursé et le sentier de vache qui me fut laissé alors pour circuler m'obligeait à un détour de plus de 2,500 pi. Bref, nous vivons chez nous comme à Guantanamo. Au bout de cette clôture, une guérite fut installée. Il est clair que tout ce déploiement profitait de la supposée sécurité nationale pour contrer mes projets. J'en veux pour preuve qu'une première clôture, ouverte à la semaine longue laisse aller tous les « traîneux » qui en profitent pour venir illégalement sur notre propriété au su et au vu des autorités portuaires, alors que rien n'est fait pour empêcher cet état de chose. Pendant ce temps, il nous est interdit de traverser sur nos lots. Belle justice ! On invoque la sécurité nationale, une dénomination qui a le dos large et permet tous les abus.

En 2005, j'ai effectué une coupe forestière majeure sur nos lots. Il m'a fallu construire une route sur un site difficile, lequel a nécessité beaucoup plus de travail et de détours pour atteindre les sites de coupe. Engoncé tout du long entre un rocher et une clôture illégale, j'ai même laissé du bois sur place parce que le camion transporteur était incapable d'y circuler. Le tandem Thibault et Paquin ne m'a jamais facilité la tâche et ce qui plus est, il nous a fallu déboursé des frais pour circuler sur la route du port. La route forestière coûteuse aménagée spécialement pour cette coupe fut construite à la hâte et nous n'avions d'autre choix que d'arriver face à la clôture du port. Résultat, nous avons dû touer chaque sortie de bois et une charge a été faite pour bris de clôture.

Le comble, Revenu Canada n'a pas accepté ma déclaration de 2005, laquelle était le fruit du travail combiné des spécialistes chevronnés MM. André Salesse, m. fisc. et Maurice Richard, c.a Les autorités n'acceptaient pas ma grosse perte pour cette route qui, je le répète, a coûté plus cher pour toutes les raisons invoquées et qui nécessiterait entre 8000 et 10000 dollars pour une remise en état. En juin 2005, j'ai envoyé un courriel au ministre Blackburn afin qu'il m'aide à dénouer les tracasseries fiscales. Notez que l'incidence totale de ce dossier résultait en une nouvelle cotisation totale de 17,000 dollars pour notre revenu combiné, aux 2 paliers de gouvernement. L'adjoint à bretelles du ministre a jeté mon courriel et lorsque je l'ai appelé pour m'enquérir de l'avancement de mon dossier, il m'a envoyé paître dans les bras de Robert Bouchard, « mon député » comme il s'amusait à me répéter. Le comble de l'arrogance. Lors de votre venue à Jonquière, tout juste avant les élections, j'ai pris une copie de mon courriel et j'ai réussi à la faire parvenir en mains propres au ministre Blackburn. C'est le même adjoint qui a continué mon dossier en rebrassant les pages et je n'ai obtenu une réponse négative que très tard après les élections (bien plus important). La responsable de mon dossier à Revenu Canada a fait valoir que j'avais accepté l'arrangement d'alors.

Il n'en est rien. Je me suis plié à une décision de Revenu Canada sachant bien que je ne gagnerais pas à parlementer avec les fonctionnaires et que je risquais la saisie. J'aurais peut-être dû engager les avocats de Mulroney et envoyer la facture aux contribuables... mais je n'ai pas cette chance.

Monsieur le Premier Ministre, je vous avise tout de suite que si vous m'envoyez dans les bras d'un quelconque fonctionnaire qui aura une oreille grosse comme ça pour

n'allez pas me dire que les ports sont maintenant gérés de façon autonome, je le sais. Je sais aussi que pour fonctionner, vous prenez l'argent dans nos poches et c'est à ce titre que je vous écris, vous le Premier Ministre de ce pays. Je vous demande si nous devons vivre encore longtemps la Russie soviétique ou s'il est possible d'obtenir justice dans ce pays. J'ai deux adolescents qui se demandent comment il se fait que l'on ne puisse circuler librement sur notre propriété et qui sont conscients que cette situation dure depuis bientôt 20 ans... Aux prochaines élections, ils auront tous deux droit de vote, tout comme leurs parents. Devrons-nous vivre encore longtemps ce Mirabel ? Est-ce que ce gouvernement a les moyens de ses ambitions ? Si oui, faites les acquisitions nécessaires et nous partirons. Sinon, de grâce, laissez-nous vivre en paix sur notre propriété légalement acquise et loin des véritables terroristes Talibans locaux.

Voici donc ce que j'attends directement de vos bureaux :

Que les autorités fiscales acceptent notre déclaration de 2005, telle que présentée et que toutes les sommes déjà prélevées nous soient remises ;

Que notre libre accès sur notre fond de terre nous soit rendu immédiatement et que notre projet de route directe soit aménagé par les autorités portuaires et à leurs frais. Le permis de remblai/ déblai obtenu légalement à l'époque devra nous être remboursé immédiatement (1,200 \$ plus les intérêts) Une compensation financière devra nous être versée et toute contrainte à notre libre circulation devra cesser ;

Qu'il y ait un meilleur contrôle à la première clôture afin que les « illégaux » cessent d'aller et venir sur nos lots pour y effectuer de la cueillette et de la chasse, incluant certains employés du port qui le font depuis plusieurs années et ce, malgré des avertissements répétés.

Le Maire Tremblay dit partager vos valeurs. J'ai demandé son aide il y a des lustres. J'attends son téléphone ...les champignons me poussent aux pieds. Je vous remercie de votre attention Monsieur le Premier Ministre et j'attends une conclusion hâtive à ce dossier, soit avant la fermeture de la session pour le congé d'été

Sincèrement,

Gérard Guay Danielle Mackin

François Mackin-Guay

Marc-Antoine Mackin-Guay

p.j : courriel au ministre Blackburn

ANNEXE F-4

Demande de rencontre.

Sujet : Demande de rencontre.
De : Gérard Guay
Date : Thu, 05 Jun 2008 13:11:49 -0400
Pour : Blackburn.J@parl.gc.ca

Monsieur Jean-Pierre Blackburn
boul. du Royaume
Jonquière

Monsieur,

Nous savons que vous êtes très occupé néanmoins, nous aimerions vous rencontrer personnellement à vos bureaux ou à un endroit de votre choix, dans les plus brefs délais.

Si nous requérons aujourd'hui votre aide, c'est que nous avons épuisé les recours normaux et que nous sommes victimes d'injustice flagrante de la part de 2 organismes d'obédience fédérale.

Sachant bien que Monsieur Harper a promis de prendre les familles de ce pays sous son aile lors des dernières élections, nous avons confiance que vous pourrez nous aider.

Une courte rencontre de 15 minutes suffira pour vous brosser un portrait du dossier.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à notre requête et vous prions, Monsieur Blackburn, d'accepter nos salutations distinguées.

Danielle Mackin
Gérard Guay

Blackburn.J@parl.gc.ca

la Baie , Qc. G7B 3N9

La Baie, le 10 mai 2007

Ville de Chicoutimi
201, rue Racine est
Chicoutimi, Qc.
G7H 5B8

A l'attention de Monsieur Jean Tremblay, maire.

Objet : Entretien minimal du chemin St-Martin.

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie d'article du Quotidien, datée du mercredi, 9 août 2006 et intitulé : « La priorité : le budget 2007 ». La présente se veut directement en rapport avec ce qui est écrit dans cet article.

En effet, il y a environ 2 ans, l'équipe locale de la Baie est venue effectuer le creusage des fossés à un jet de pierres de ma résidence. J'ai communiqué avec M. Claircy Gagnon qui m'a dit qu'il avait besoin de reprendre sa machinerie mais qu'il reviendrait dès que possible. Je n'étais pas dupe et peu après le départ des employés, plus tard à l'automne, j'ai reparlé à M. Gagnon qui m'a avoué : « ...moi j'ai pas d'budget pour ça ».

Dans l'article du Quotidien que j'évoque en préambule, vous mentionniez : « Confiant, il (vous-même), demande même aux citoyens de l'appeler personnellement afin de dénoncer les fonctionnaires qui affirmeront aux citoyens qu'un service est indisponible en raison d'un manque de fonds. Certains fonctionnaires affirment que l'on ne pourra pas offrir les services parce que les budgets sont insuffisants. Ça m'agace et ce n'est pas vrai... »

Pour ce qui est de vous appeler personnellement, ça ne marche pas. Je le sais pour l'avoir déjà essayé par le passé et je ne perdrai pas mon temps car les appels sont bien filtrés. Monsieur le Maire, je veux bien avoir été nommé gardien de vos terrains à mon corps défendant cependant, je paye mes taxes comme tous les citoyens et j'ai droit à un minimum de services. Je suis pourtant très frugal dans mes attentes; j'habite le rang St-Martin depuis l'automne 1977 et depuis, à ma connaissance, les fossés ont été creusés par vos services compétents une seule et unique fois. Une seule fois en trente ans.

Depuis, j'ai même fait creuser lesdits fossés à mes frais parce que nous étions dans la flotte à chaque printemps. Et en ce moment, la situation est à son paroxysme. Les fossés sont au niveau des champs et les grenouilles s'en donnent à cœur joie. Les insectes piqueurs également. On ne demande pas le bitume mais le strict minimum.

Cette situation ne fait qu'ajouter au harcèlement continu d'une ville à l'égard d'un citoyen, harcèlement qui s'étale depuis plus de 15 ans. Qu'il suffise de mentionner un zonage industriel intempestif, dans l'année qui a suivi l'émission d'un permis de rénovation de notre résidence par le service d'urbanisme et plus récemment encore, de la coupure radicale de notre droit de passage sur notre terre. Ce dernier geste, effectué avec la collaboration vicieuse du même service d'urbanisme a fait déborder le vase. Cette fracture empêche même l'exploitation forestière sur une bonne partie de nos lots et est venue contrecarrer un permis de plus de 1,200 dollars émis par le service d'urbanisme, lequel permettait de construire un accès à mon fond de terre. Je n'ai jamais été remboursé pour ce permis. Paquin des autorités portuaires a invoqué très hypocritement la sécurité nationale.

Monsieur Tremblay, j'attends donc de vos services compétents que l'on vienne régler cette situation dans les plus brefs délais. Ce ne sont certainement pas les deniers qui manquent puisque la ville a trouvé tous les sous pour investir dans le maritime touristique et dans un socle de béton qui attend de trouver preneur au bout du boul. Talbot. Par ailleurs, si vous êtes « serré », vous pouvez toujours en prendre une poignée dans les fonds qui ont été réservés aux achats des lots de mes voisins, lesquels attendent toujours un règlement final à l'automne.

Je profite de la présente pour vous féliciter de votre décision de porter les couleurs des Conservateurs aux prochaines élections fédérales. Je vous souhaite une fructueuse carrière et je suis convaincu que vous y défendrez les dossiers régionaux avec brio.

Dans l'attente, recevez, Monsieur Tremblay, l'expression de nos meilleurs sentiments



Gérard Guay

la Baie, G7B 3N9

P.J : Copie d'article du Quotidien

C.C : Monsieur Claircy Gagnon ,

23 septembre 2008-09-23

Ville de Chicoutimi
201, rue Racine est
Chicoutimi, Qc.

G7H 5B8

A l'attention de Monsieur Jean Tremblay, maire.

Objet : Demande de rencontre.

Monsieur,

Ma femme et moi aimerions vous rencontrer pour obtenir votre appui dans le règlement de notre dossier.

Monsieur le ministre Jean-Pierre Blackburn y travaille présentement et nous avons besoin d'une courte rencontre avec vous pour compléter le tout. Une courte rencontre de 15 ou 20 minutes suffira mais il serait fastidieux de tout expliquer dans une lettre.

Merci de votre attention,

Gérard Guay et Danielle Mackin

la Baie, Qc. G7B 3N9

le 29 août de l'adjointe Gabriel (698-3330)

*AUCUNE RENCONTRE
REFUS... TACITE*



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 11 novembre 2004

Monsieur Gérard Guay

La Baie (Québec) G7B 3N9

N/Réf. : 7610-02-01-0558100

Objet : Vapeurs de HAP relâchées délibérément à Grande-Anse

Monsieur,

Nous avons bien pris connaissance de votre correspondance datée du 8 novembre 2004.

Un mandat a déjà été confié à M. Bernard Lapointe, de notre direction régionale, afin de faire la lumière sur cette problématique et voir à la mise en place de correctifs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Lynda Desmeules
Secrétaire

/ld

3950, boul. Harvey
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : (418) 695-7883, poste 320
Télécopieur : (418) 695-8822
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: bernard.lapointe@menv.gouv.qc.ca

 Ce papier contient 20% de fibres recyclées de postconsommation.

c:\desly01\word\accusé\plaintes\7610-0558100.doc

La Baie, le 07 février 2005

M. Jean Simon, président Alcan, métal primaire
Manoir du Saguenay
1355 Powell
Jonquière (Qué.) G7F 4K9

Objet : Vapeurs de HAP relâchées délibérément à Grande-Anse

SANS PREJUDICE

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une lettre que je faisais parvenir le 08 nov. dernier aux autorités compétentes et concernant l'objet en titre.

Le traitement de cette plainte par le bureau local de l'environnement n'a absolument rien donné puisqu'à la récente visite du Yeager Arrow, la semaine dernière, la même situation a perduré pendant plus de 2 jours. L'odeur était tellement forte durant le séjour du navire que ma conjointe a reporté sa marche quotidienne en raquettes, comme elle a l'habitude de le faire.

Je ne compte pas envoyer la présente au bureau local du MEQ à Jonquière, non plus d'ailleurs qu'aux autorités portuaires. L'un et l'autre, visiblement, ne prennent pas la situation au sérieux. Cependant, je compte envoyer la présente à mes voisins (de même que celle du 08 nov.), afin qu'ils sachent bien ce qui se passe vraiment aux installations de Grande-Anse, nous tous qui en sommes voisins. Je vous le répète, il s'agit ici d'une situation routinière et de vapeurs de HAP hautement cancérigènes et en forte concentration.

On peut subir un harcèlement des autorités portuaires et municipales pendant plus de 15 ans mais je ne laisserai pas empoisonner ma famille sans bouger.

Sachant que vous apporterez toute l'attention voulue à la présente, recevez, Monsieur Simon, mes meilleures salutations.

Gérard Guay

c.c. : Min. de l'Environnement du Québec
Min. de l'Environnement du Canada
M.M. Claude Gendron, Pierre Simard, Marcel Maltais, Jean-Marc Maltais et
Madame Francine Veillette, résidents du rang St-Martin.

ALCAN MÉTAL PRIMAIRE

Alcan Inc.

Manoir du Saguenay
1655, rue Powell
Jonquière (Québec) G7S 2Z1
Canada

Adresse postale:
Case postale 1370
Jonquière (Québec) G7S 4K9
Canada

Tél. : (418) 699-2316
Télec. : (418) 699-4007
www.alcan.com



Le 23 février 2005

Monsieur Gérard Guay

La Baie, QC G7B 3N9

**Objet : Votre lettre concernant des émissions atmosphériques
provenant des installations portuaires de Grande-Anse**

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre datée du 7 février 2005 portant à mon attention certains événements que vous déplorez concernant des activités portuaires à Grande-Anse.

Vous vous plaignez de vapeurs toxiques provenant des installations de Fonbrai à cet endroit. Cette entreprise est effectivement un de nos fournisseurs mais réalise ses activités en fonction d'une entente prise directement avec les autorités portuaires. Elle est d'ailleurs assujettie, comme toute autre entreprise, aux lois et règlements en vigueur sur la protection de l'environnement.

Après avoir fait effectuer certaines vérifications quant aux responsabilités reliées aux impacts des activités portuaires visées par votre lettre, je vous invite à poursuivre vos démarches auprès de la Direction régionale du ministère de l'Environnement, en communiquant avec M. Bernard Lapointe, (418) 695-7883, au poste 320. Il apparaît que cette avenue est la plus appropriée afin d'obtenir des réponses à vos questionnements et à vos appréhensions, puisque c'est ce ministère qui a juridiction pour traiter les problèmes que vous soulevez.

Je vous prie, Monsieur Guay, d'agréer l'expression de mes sentiments cordiaux.


Jean Simon, président
Alcan Métal primaire Saguenay-Lac-Saint-Jean

JS

La Baie, le 21 décembre 2009

Rio Tinto Alcan
1655, Powell C.P. 1370
Jonquière, Qc.
G7S 4K9

A l'attention de Madame Jacinthe Côté
Direction générale

Objet : Rejet de vapeurs toxiques de HAP au port de Grande-Anse.

Madame,

Tel que mentionné en titre, je fais appel à vous dans l'espoir de régler définitivement un problème aigu qui a cours depuis de nombreuses années chez votre fournisseur de brai (« coal tar pitch »), au port de Grande-Anse, en l'occurrence le groupe Prommel de Trois-Rivières.

Vous me direz en préambule que la question ne vous concerne pas puisque c'est une compagnie privée qui a la charge de cette distribution. Moi, je pense au contraire que vous en êtes responsable au premier chef puisque dans le passé, Alcan, par souci d'économie a remis cette distribution dans les mains d'une compagnie qui a de graves problèmes de gestion de vapeurs toxiques qu'elle ne parvient pas à régler (j'en connais un chapitre sur le sujet), et préfère engranger les profits.

Cette situation perdure et je ne compte plus les appels logés depuis plusieurs années au bureau local du Ministère de l'Environnement, à Jonquière. Le plus récent remonte Au 23 nov. dernier. J'ai parlé alors à M. Christian Simard en lui faisant part que l'air autour de notre demeure était exécrable et que la situation était intenable. Je lui ai également mentionné que désormais, je ne les appellerais plus puisque de toute évidence, ils ne parvenaient pas à discipliner cette compagnie et que j'irais à d'autres instances. D'ailleurs, l'ingénieur de projets de cette compagnie prétend qu'il pourrait rabrouer les autorités environnementales puisqu'ils « ...n'ont pas de normes ». Ce monsieur se croit à Bhopal... Il semble que des HAP, ce n'est pas grave.

Plus récemment, lors de la venue du Yeager Arrow, les rejets de vapeur ont été si forts qu'il nous a fallu fermer notre appareil de ventilation domestique. Ce dernier nous pompait les vapeurs toxiques à pleins poumons, aux environs de 10 hrs. du soir. La même chose s'est produite le 15 décembre, aux environs de 12 : 50 hrs.

Quant aux autorités portuaires, je ne compte pas sur leur aide puisqu'ils sont eux-mêmes délinquants sur de nombreux autres dossiers, à l'endroit de notre famille. Je vous fais savoir que j'habite le rang St-Martin depuis l'automne 1977, donc bien

avant la construction de ce port non rentable et que nous comptons sur votre aide pour régler définitivement ce sérieux problème.

Je compte donc recevoir une réponse de votre part dès le début de l'année énumérant les solutions que vous comptez apporter au règlement définitif de ce dossier qui, soit dit en passant, vient alourdir le bilan environnemental de Rio Tinto Alcan.

Je vous prie Madame, d'accepter mes meilleures salutations

Gérard Guay

RECOMMANDÉE

c.c. : M. Christian Simard, bur. local du Ministère de l'Environnement, Jonq.

Trash

Page 1 of 1

Subject: définition : valeur au propriétaire
To: danielle_mackin@uqac.ca
Cc: Pierre Doré <pierre.dore@immobilieresag.com>

Bonjour Mme Mackin,

M. Doré m'a demandé de vous faire parvenir cette définition.

Bonne fin de journée

Johanne Bergeron
secr. adm.
543-7775



définition valeur au propriétaire.doc

VALEUR AU PROPRIÉTAIRE

La valeur recherchée dans ce rapport est une valeur au propriétaire : « la doctrine et la jurisprudence sont maintenant d'accord pour définir la juste indemnité comme l'exact équivalent de la chose expropriée qui permettra au citoyen frappé par l'expropriation de se procurer une chose absolument semblable. Pour en établir les éléments, il faut considérer que l'exproprié n'est pas un vendeur ordinaire qui débat, comme il l'entend, son prix avec l'acheteur ; c'est un vendeur qui ne demande pas à vendre, à qui l'on achète malgré lui ».

la Baie, le 16 septembre 09

M. Pierre Doré
L'Immobilière

A titre indicatif, je vous fournis un document qui pourra vous servir de contexte théorique général dans le but d'en venir à une entente en regard d'une éventuelle vente à Ports Saguenay ou quelque autre acquéreur éventuel.

Ce prix tient compte sur une base très pondérée que nos terrains sont en **ZONE INDUSTRIELLE**. Nous avons subi les affres de ce zonage depuis 20 ans et il est normal qu'il y ait une quelconque compensation à cet égard.

CONTREPARTIE

Je conserve le terrain du côté nord du chemin St-Martin, y incluant la bande restante entre notre ligne de lot et le résidu de terre qui borde la propriété actuelle de M. Claude Gendron.

Je conserve l'usufruit de nos lots, y compris les résidus de bois qui pourraient se trouver sur les lots adjacents de M. Jacques Simard et Ginette Généreux ainsi que les résidus forestiers des lots de M. Fernand Boivin.

Je me réserve le droit de prélever de la terre arable sur nos lots.

De ce fait, je pourrai aller et venir et circuler librement sur nos lots et les lots adjacents avec tout véhicule que je jugerai bon, pour les fins déjà décrites. A cet effet, je pourrai circuler par le chemin forestier existant sur le lot de M. Fernand Boivin, ou tout autre accès que je jugerai bon d'emprunter, en tout temps, puisque l'accès que j'avais dans le passé a été bloqué unilatéralement par les autorités portuaires.

Si dans le futur, les autorités compétentes ont un quelconque projet qui pourrait compromettre définitivement ou temporairement ma libre circulation, la preuve devra être faite que ma sécurité ou celle d'autres personnes est sérieusement compromise. Le cas échéant, il pourra y avoir une entente qui permettra la circulation hors des heures d'opération.

RELOCALISATION

Il est dans notre intention de relocaliser notre résidence sur les parties de lot que nous conservons le long du chemin St-Martin. Nous n'avons pas encore déterminé si ce sera plus vers l'est ou l'ouest. Peu importe le choix, la libre circulation sur la partie restante du chemin St-Martin nous sera toujours permise.

Il devra y avoir promesse par écrit de la part du conseil municipal que nous obtiendrons deux permis supplémentaires pour une éventuelle construction de résidences sur ces parties de lots. Evidemment, tous les permis requis pour la relocalisation seront à la charge de l'acquéreur et c'est lui qui en aura la responsabilité auprès des autorités compétentes. Le Vendeur aura la garantie écrite du même conseil qu'il pourra construire un hangar ou tout autre abri relié à ses activités (jardinage, apiculture, etc.)

Les coûts de relocalisation seront partagés également entre le Vendeur et l'Acquéreur. Cependant, c'est le Vendeur qui sera le maître d'œuvre et c'est lui qui verra à obtenir les soumissions et autres prix pour sa réinstallation, c'est-à-dire les coûts pour :

ponceaux et chemins, excavation ;
transport de maison ;
aqueduc ;
fosse septique ;
poteaux d'électricité, etc.

C'est le Vendeur qui choisira son contracteur. Pour toute construction de chemin, c'est l'Acquéreur qui fournira le gravier et le sable requis. Egalement, pour toute amélioration d'accès, dans le futur, c'est l'Acquéreur qui fournira les agrégats nécessaires (gravier et pierre déjà disponible au port). Le chargement des camions sera la responsabilité de l'Acquéreur et le Vendeur fournira le transport. Un avis de 24 hrs. sera donné.

Toute entente ou contrat sera rédigé par le notaire du Vendeur et sera à la charge de l'Acquéreur.

Toute entente de circulation ou contrat sera au bénéfice du Vendeur et de ses ayants droit.

Le présent contexte théorique n'a pas la prétention d'être exhaustif et ne saurait tenir lieu de contrat ni lier le Vendeur d'aucune façon. Il pourra être complété au fur et à mesure des discussions dans le futur.

Cependant, si l'Acquéreur ne profite pas de l'occasion qui lui est présentement offerte dans le présent document, et ce, jusqu'à la date limite du 30 septembre 2009, le Vendeur déclare que son offre sera majorée et qu'elle portera un intérêt à compter de septembre 2005, date des premières offres faites par Monsieur Doré.

S'il y a un quelconque intérêt de la part d'un éventuel acquéreur, le conseil d'administration verra à envoyer une lettre d'intention au Vendeur afin de démontrer son sérieux de clore définitivement ce dossier et ce, avant le 30 septembre 2009

Bien à vous,

Gérard Guay

Danielle Mackin



Jeune fille, 4018 8000
Guy Desbiens, EA
Dominic Godin, EA
M. J. J. J.
Nathalie Lamontagne
Évaluateur-encadreur

Jeune fille, 4018 8000
Tina Sirois, EA
Jeune fille, 4018 8000
Régine Tremblay, EA
Claude V. Hesse, EA

Saguenay, le 6 novembre 2009

M. Gérard Guay et Mme Danielle Mackin
Saguenay, arr. La Baie (Québec) G7B 3N9

N.D. : 6002-05.3

OBJET : Offre de vente de votre propriété située le long du chemin St-Martin et portant les numéros de lots suivants : 4012438, 4012454, 4012464 du cadastre du Québec

Monsieur, Madame,

Nous avons eu le mandat de communiquer avec vous afin de vous transmettre la réponse d'Administration Portuaire du Saguenay concernant la décision d'acquérir votre propriété.

Dans un premier temps, nous avons eu le mandat d'actualiser notre premier rapport d'expertise produit le 31 août 2005. Cette actualisation nous a permis de redresser la valeur de votre propriété en considérant l'augmentation de la valeur dans le temps et en corrigeant une erreur de superficie à votre avantage (± 155.77 acres).

Malgré ces changements positifs en votre faveur, votre demande est plus élevée que notre conclusion de la valeur de votre propriété.

Mais cet écart n'est pas la seule raison qui a fait reculer Administration Portuaire du Saguenay et son conseil d'administration. Nous devons admettre que votre volonté à préserver des liens avec votre propriété offerte à notre cliente ne lui convient absolument pas. Vous comprendrez que si notre cliente faisait l'acquisition de votre propriété, cette dernière n'envisage pas que vous conserviez des avantages relatifs à la propriété faisant l'objet de cette transaction hypothétique.

POUR ÊTRE RECONNU À SA JUSTE VALEUR www.immobiliere.qc.ca

arr. CHICOUTIMI 70, rue Jacques-Cartier, C-451 4 ^e étage, C.T. 100 Téléphone : (418) 543-7775 Télécopieur : (418) 543-7777	ALMA «Place St-Luc» 75, rue St-Luc Ouest, G8P 5A7 Téléphone : (418) 668-0168 Télécopieur : (418) 668-0168
JONQUIÈRE Téléphone : (418) 547-0324 Télécopieur : (418) 543-0703	ROBERVAL Téléphone : (418) 275-3164 Télécopieur : (418) 546-7113
	DOLBEAU-MISTASSINI Téléphone : (418) 276-0168 Télécopieur : (418) 276-0168

/2

En conséquence, Administration Portuaire du Saguenay ne fera pas de nouvelle offre sur votre propriété. Toutefois, si vous désirez discuter avec le soussigné afin de modifier votre proposition, je serai à votre disposition pour vous rencontrer et ainsi poursuivre les discussions, si nécessaire avec Administration Portuaire du Saguenay.

Esperant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pierre Doré, B.A.A., E.A.
Évaluateur Agréé

PD/jb

c.c. : M. Alain Bouchard, directeur général d'Administration Portuaire de Saguenay

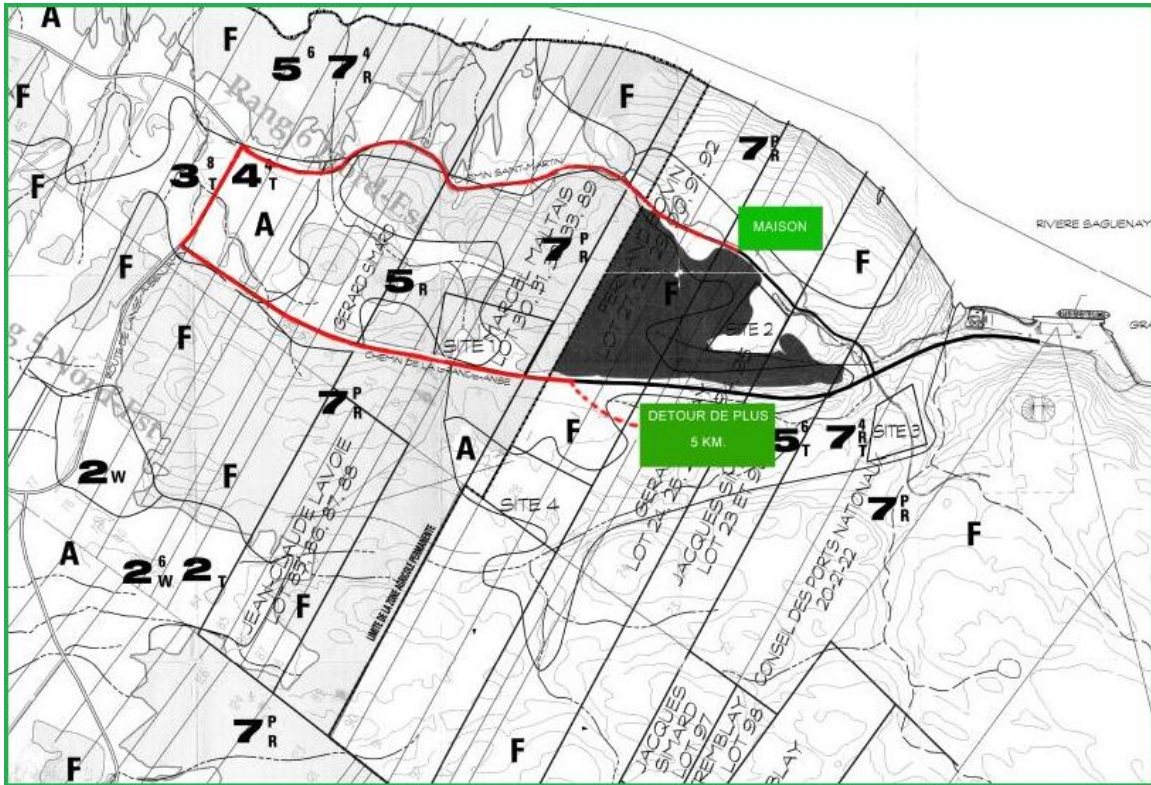
EMMOBILIÈRE
société d'évaluation conseil

POUR ÊTRE RECONNU À SA JUSTE VALEUR





ANNEXE I-1





ANATIS
protection
1.800.3057714



Solutions de contrôle biologique contre les insectes ravageurs pour fruits et légumes



DÉCOUVREZ
LE BONHEUR DE
vivre campagne



La Terre
de chez nous

Fondée en 1929



Le coin du patenté

À la une
Alimentation
Cultures
Élevage
Environnement
Forêt
Politique
Vie rurale



Montréal 11°C Montréal

Recherche sur ce site

Faites annonces | Encans | Offres d'emploi

vendredi, 23 mars 2012 Accueil > Vie Rurale > Terres de Mirabel : rien ...

BIENVENUE à
Ste-Scholastique
à Mirabel

Terres de Mirabel : rien n'est réglé

Le drame vécu par les agriculteurs de Mirabel, expropriés en 1970 pour la construction d'un aéroport international, est loin d'être fini.

16 mars 2012
par Jean-Charles Gagné - Vie Rurale

30^{ème} de terres ← ≈ 4500ha ←

En effet, cinq ans après la promesse du gouvernement Conservateurs, la rétrocession des 11 000 acres de terres restantes expropriées n'est toujours pas complétée. Pire, elle piétine. « Moins de 50 % des terres louées ont été effectivement vendues en vertu du programme annoncé par le ministre Stephen Harper lui-même, à Mirabel, en décembre 2006 », a confié à la Terre le président de l'UPA Sainte-Scholastique-Mirabel, Marcel Denis, le 14 mars dernier.

« Il aura fallu attendre deux générations avant de voir redresser l'injustice créée par l'expropriation abusive de quelque 97 000 acres de terres à Mirabel, a souligné M. Denis. Est-ce que ça va prendre une autre génération pour obtenir justice? »

M. Denis a précisé que « le processus est lourd et beaucoup trop lent. Les dossiers les plus simples sont devenus très compliqués. Il semble que l'appareil gouvernemental piétine et étire le temps ». Le programme dédié à la rétrocession devait prendre fin en décembre 2011, mais il a été prolongé jusqu'en mars 2013.

Interpellé par la néo-démocrate Mylène Freeman, députée d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, le 9 février dernier, à la Chambre des Communes, le ministre des Transports Denis Lebel a répondu que le processus suivait son cours normal. « Notre équipe au Cabinet, au ministère, continue de faire le travail avec rigueur. Évidemment, on aimerait, comme tous les propriétaires, que ça aille encore plus vite. On met beaucoup d'efforts, on va continuer à faire le travail. » M. Lebel a ajouté que c'est le gouvernement conservateur qui a démarré le processus de rétrocession des terres, plus de 20 ans après la construction de cet aéroport.

Nos publications

Abonnez-vous
Accédez au journal électronique

L'Amour est dans le pré

Cinq agriculteurs, quinze prétendantes
ILS CULTIVERONT L'AMOUR

Jeudi 21h

CONCOURS

Cliquez... Abonnez-vous...
Gagnez un iPad!

Laterre.ca vous suggère

Plus de fermes « sans visage » en France
Téléphonie: la couverture en zone rurale sera augmentée
Les producteurs agricoles sont-ils toujours maîtres chez eux?
[Archives Vie rurale](#)

Nos infolettres

Recevez notre primeur agricole par courriel tous les jours.

Inactives 9999






Répertoire agricole

Pour trouver une ferme, un organisme ou un fournisseur lié à l'agriculture

77

FIN DU DOCUMENT